

LA MINERVE

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Revue Politique, Littéraire, Agricole et Industrielle de la Semaine.

JOURNAL A BON MARCHÉ POUR LA LECTURE DU SOIR.

VOL. XLI.

MONTREAL, 1ER JANVIER 1869.

No. 1.

1868.

Pauvre calendrier de 1868 ! Pas de chance. D'un dernier trait de plume, l'oblitération vient de consommer son œuvre ; te voilà rayé, détruit, anéanti. Pas un chiffre qui te reste, pas un espace respecté. Quelques uns de tes jours ont pourtant eu du retentissement ; des marques plus noires les signalent ; mais il n'y a plus que les marques noires qui les signalent. Il paraît que c'est là comme dans notre pauvre et vaine imagination, où les rêves et les fantômes s'évaporent un à un ; les barres finissent toujours par envahir toute la surface du cœur.

Ce carton nous était arrivé coquet, tout luisant de sa blancheur et de son vernis. Nous avions cru un jour à la prétention de ses trois cent soixante-six illusions, alignées avec symétrie et souriant aux caresses de l'avenir. Quand on calcule sur la valeur du temps, il faut compter ailleurs qu'au calendrier ; mais que nous avons donc le cœur bien fait que de toujours accepter les nouvelles années avec leurs promesses decevantes, sans jamais regarder à la réalité !

Pauvre calendrier ! Au feu ; rien ne nous rattache davantage à ce tableau défiguré. Pauvre année ! Il en sera de même pour toi ; ta fumée s'est déjà dissipée ; de toi, il reste des cendres que le souvenir et l'histoire seuls viendront quelquefois remuer.

Mil huit cent soixante et huit n'aura rien de caractéristique. Elle n'a tranché aucune des questions brûlantes qui mettent en jeu le repos non seulement de l'Europe, mais du monde entier.

La question romaine n'a pas fait un pas.

La question d'Orient en est arrivée à la crise.

La question allemande laisse toujours la France et la Prusse, toutes deux menaçantes, en face l'une de l'autre.

La question de Pologne, plus oubliée que jamais, ne réveille un souvenir qu'à l'occasion des nouvelles exactions inventées tous les jours par la Russie.

La question d'Irlande, quoiqu'en heureuse voie, n'est pas encore au dénouement.

Et la question espagnole, la question de l'Alabama, la question de famine en Algérie, la question du Nord-Ouest !

Quant aux événements marquants, ils peuvent se compter. L'année a commencé par l'arrivée en Autriche des restes mortels d'un illustre défunt, l'empereur Maximilien du Mexique, et par la prise de l'Assomption, capitale du Paraguay, et la forteresse Humaita par les Brésiliens, ce qui n'a pas empêché de Lopez de résister aux alliés avec succès le restant de l'année.

Beaucoup de révolutions ; l'une en Espagne, où la reine Isabelle est détrônée par ceux mêmes qu'elle avait comblés de bienfaits. Le Pape IX lui avait envoyé, dans le cours de l'année, la Rose d'or. Cinq reines seulement l'avaient reçue avant elle. Révolution en Colombie, où Mosquera est remplacé forcément par Guttierrez. Révolution dans l'Uruguay et assassinat du général Flores. Révolution à Haiti ; révolution à

Cuba. Guerre civile au Venezuela entre le président Falcon et le Congrès. Guerre civile au Japon et détronement du Taicoun. Guerre au Thibet avec le Dalai Lama. Viennent les troubles de Valachie et la fermentation des esprits en Bulgarie, les trois jours d'émeute à Trieste contre le pouvoir autrichien, la persécution des catholiques au Japon, l'assassinat du prince Michel de Serbie, la tentative d'assassinat contre le roi d'Egypte, celle non moins effrayante contre le prince Alfred en Australie et le lamentable meurtre de l'Hon. M. McGee, à Ottawa.

En Angleterre, on compte deux faits importants : l'expédition d'Abyssinie et le changement du ministère. Le 12 février, l'armée du gén. Napier débarquait dans la principauté du Tigre, qu'elle a du traverser, pour atteindre les états de Théodoros. Le 21 mars, il était maître de Magdala. Le 25 février, lord Derby résigne comme Premier du cabinet anglais. Le 30 avril, les Communes adoptent les résolutions de M. Gladstone abolissant l'Église d'Irlande. Les élections générales sont défavorables au ministère Disraeli qui résigne et est remplacé par le cabinet Gladstone.

En France, peu d'événements, si ce n'est une excitation considérable à l'occasion de la mémoire de Baudin. Le 5 janvier avait lieu aux Tuileries la distribution des récompenses de l'Exposition Universelle décernées aux exposants de l'agriculture et l'horticulture. Le 7 mai, le Prince Impérial a fait sa première communion. On parle actuellement de Paris comme du lieu où se tiendra une conférence relative à la question d'Orient. Le 1er juin, s'est ouverte en France l'exposition internationale du Havre. Une compagnie française s'est formée dans le cours de l'année pour poser un nouveau câble transatlantique.

Dans le cours de l'année, l'Autriche a eu le temps de tourner au libéralisme et de briser l'ancien concordat existant avec Rome. Le corps des évêques a fait une résistance énergique aux innovations de la législation.

Le Prince Lucien Bonaparte a été créé cardinal le 13 mars. Le gouvernement français a envoyé le 17 juin une expédition à la presqu'île Maloua pour observer l'éclipse totale de soleil du 18 août et le gouvernement anglais une à Masulipatnam.

Aux Etats-Unis, règne un état continu de malaise et d'anarchie. Il s'y est commis plus de mille meurtres dans l'année.

A la suite d'un conflit avec M. Stanton, le Président Johnson a été mis en accusation par le Congrès le 13 mars. Il a été acquitté le 9 avril par deux voix de majorité. Le 21 avril, Jefferson Davis a été mis en liberté sous caution et par une récente proclamation, une amnistie complète est accordée à tous les anciens chefs rebelles. Une élection présidentielle a eu lieu dans le cours de l'année et Grant, soutenu par les radicaux, a été élu contre Seymour, le candidat démocrate.

A Rome, la robuste santé du St. Père fait toujours l'admiration de ceux qui le voient, comme son inébranlable fermeté et sa sa-

gesse font l'admiration de l'univers. Tous jours battu par la tempête, il lutte avec un courage héroïque. Denué de tout, il reçoit en abondance de la libéralité et du dévouement de ses enfants, qui accourent auprès de lui des parties les plus reculées de l'univers. Le 29 juin était publié à Rome la belle *Eterna patrie* fixant au 8 décembre 1869 l'ouverture du Concile œcuménique, suivie de lettres d'invitation aux catholiques non orthodoxes et aux protestants. Depuis, l'on ne cesse de travailler à Rome à préparer les voies au succès de ce grand événement, qui immortalisera une seconde fois un pontife déjà immortel.

Si nous jetons les yeux sur le Canada, nous trouvons qu'un nouveau gouverneur Sir John Young a remplacé Lord Monk. Le Bas-Canada a vu ces changements d'un bon œil. Sa Majesté la Reine Victoria a daigné conférer des titres honorifiques à deux de nos compatriotes, en nommant Sir George E. Cartier baronnet et l'Hon. M. Langevin compagnon du Bain. Une importante décision du Conseil Privé d'Ottawa corroborée par celle du Conseil Privé d'Angleterre a fait choisir pour le chemin de fer intercolonial le tracé Robinson. Cette mesure aura les effets les plus heureux, nul doute, pour le Bas-Canada. Le 13 avril une foudroyante nouvelle se répandait dans tout le Canada : l'Hon. M. McGee était assassiné. Son assassin Whelan a été condamné à mort, mais les raisons d'appel ont nécessité la suspension de son exécution.

Ce qui rendra surtout l'année 1868 mémorable pour le Canada, ce sera le mouvement spontané et généreux de la jeunesse canadienne pour voler à la défense du St. Siège. Ce noble dévouement a mis le Canada en évidence et élevé sa réputation en Europe.

Dans le cours de l'année, le clergé du Bas-Canada a eu la douce satisfaction de voir son vénérable et estimé chef, Sa Grâce l'archevêque de Québec, distingué par le St. Père pour l'honneur du pallium qui lui a été envoyé. En mai dernier, a été tenu le quatrième Concile de Québec, auquel assistaient 11 évêques et plusieurs théologiens. Des pertes douloureuses ont affligé les fidèles du Bas-Canada.

Nous avons, dans le cours de l'année, enregistré la mort du Révd. M. I. Désaulniers, Professeur de philosophie au Séminaire de St. Hyacinthe, du Révd. M. Dagenais, supérieur au Petit Séminaire de Ste. Thérèse, du Révd. P. Schneider, S. J., des RR. MM. Désilets, curé de St. Narcisse, Groulx, curé de St. Jérôme, Huot, curé de Ste. Foye, Lafrance, curé de Memramcook, Mignault, V. G., ancien curé, Sirois, curé du Cap St. Ignace.

La magistrature, le commerce, les professions libérales ont aussi payé leur tribut.

A l'étranger, les morts remarquables ont été nombreuses. Chez nos voisins, on trouve la mort de M. Stephens, le chef du parti radical. Pour l'Angleterre, on compte celle de l'Archevêque de Canterbury, de David Brewster, l'un des plus grands physi-

ciens de notre époque; de Lord Brougham, le Dupin de l'Angleterre; pour la France, celle du vicomte de Cormenin, (Timon), de Viennet, de Rothschild, Berryer, Rossini, Boniface et de Paulin Iymarac, Directeurs du *Constitutionnel*, Havin, du *Siccle*, l'abbé LeHire, de St. Sulpice; pour l'Espagne, celle de Ramon Norvaez et Léopold O'Donnel, hommes d'état remarquables.

Il faut aussi enregistrer la mort de Charles Auguste Louis, ex-roi de Bavière et du cardinal d'Andrea.

L'année finit au milieu des orages, combien des rois qui sont aujourd'hui sur le trône en seront-ils partis au 31 décembre 1869. Voici la liste des têtes couronnées :

ROME—Pie IX (Jean Marie).
EMPIRE FRANÇAIS—Napoléon III.
ANGLETERRE—Alexandrina-Victoria Ier.
AUTRICHE—François-Joseph Ier.
BAVIÈRE—Louis II.
BELGIQUE—Léopold II.
ESPAGNE—Isabelle II (exilée).
ITALIE—Victor-Emmanuel.
PAYS BAS—Guillaume III.
PRUSSE—Guillaume I.
RUSSIE—Alexandre II.
PORTUGAL—Dom Louis.
SUÈDE ET NORVÈGE—Charles XV.
TURQUIE—Abdul-Aziz.
BRÉSIL—Dom Pedro II.
CHINE—Tchoung-tchi.
DANEMARK—Christian IX.
EGYPTE—Ismail Pasha.
GRÈCE—Georges Ier.
PERSE—Nasser-Ed Din.
SAXE—Jean.
WURTEMBERG—Charles Frédéric Alexandre.
MEXIQUE—Juarez (président).
ÉTATS-UNIS—(Grant, président pour 1869).

Le nouveau cabinet anglais est maintenant au complet. Voici la liste des membres qui le composent :

Premier Lord de la Trésorerie.—M. Gladstone.
Lord Chancelier—Lord Hartherley (feu Sir W. Page Wood.)
Lord Président du Conseil Privé—Lord de Grey et Ripon.
Lord du Sceau Privé—Lord Kimberly.
Chancelier de l'Echiquier—M. Robert Lowe.
Secrétaire Du Département de l'Intérieur—M. Bruce.
Secrétaire des Affaires Etrangères—Le Comte de Clarendon.
Secrétaire des Colonies—Le Comte de Granville.
Secrétaire de la Guerre—M. Cardwell.
Secrétaire pour les Indes—Le Duc de Argyll.
Secrétaire pour l'Irlande—M. Chichester Fortescue.
Premier Lord de l'Amirauté—M. Childers.
Président du Bureau de Commerce—M. John Bright.
Maitre-Général des Postes—Lord Hartington.
Président du Bureau de la Loi des Pauvres—M. Goschen.
Lord Steward—Le Comte de Bessborough.
Lord Chambellan—Vicomte Sidney.
Maitre de la Cavalerie—Le Marquis de Ailesbury.
Intendante de la Garde-Robe—La duchesse Argyll.
Commissaire des Travaux et Bâtisses—M. Layard.
Secrétaires conjoints de la Trésorerie—M. George Flynn et M. Ayrton.
Troisième Lord de la Trésorerie—M. Stansfeld.
Lord de la Trésorerie—M. Adam.
Sous-Secrétaires—Département de l'Intérieur—M. Knatchbull Hugessen.
Indes—M. Grant Duff.
Affaires étrangères—M. Otway.
Procureur-Général—Sir Robert Collier.

Solliciteur-Général—M. Coleridge.
Lord Avocat pour l'Ecosse—M. Moncreiff.
Irlande—Lord-Lieutenant—Comte Spencer.
Lord Chancelier—M. le Juge O'Hagan.
Procureur-Général—M. Lawson.
Solliciteur-Général—M. le Sergent Barry.

Le souverain pontife a adressé le bref suivant à Mgr. l'Evêque d'Orléans au sujet de sa lettre sur le futur Concile :

PIE IX, PAPE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.
C'est avec un très grand plaisir, Vénérable Frère, que Nous vous avons vu saisir l'occasion des Lettres apostoliques, par Nous adressées aux Evêques d'orient non en communion avec Nous, ainsi qu'aux autres chrétiens non catholiques, pour donner une édition nouvelle et plus développée de votre Lettre sur le futur Concile œcuménique, sur ce qui doit être son caractère et faire son utilité. Et Nous vous félicitons d'avoir exposé, avec autant de netteté que d'éloquence, la saine doctrine sur les droits et prérogatives du Saint-Siège, et sur son autorité suprême en ces sortes d'assemblées. Vous avez aussi expliqué très pertinemment et d'une façon lumineuse quelle est Notre sollicitude pour le salut de ceux qui sont dans l'erreur, et démontré avec éclat que les exhortations émanées de Nous ne sont inspirées que par l'esprit de charité et n'ont qu'un but : la gloire de Dieu, les progrès de l'Eglise, les vrais intérêts de ceux à qui Nous adressons. Nous avons donc reçu avec reconnaissance votre écrit, qui, Nous le prévoyons et Nous le souhaitons, fera disparaître les ténèbres que l'ignorance ou la malignité a répandues dans les esprits, et inclinera tous les cœurs à désirer le très efficace remède du Concile : ce remède, dans les siècles passés, a dissipé les erreurs et rendu la paix à la société chrétienne troublée; de même, en faisant disparaître les causes des maux actuels, pourrâ-t-il conjurer les redoutables calamités qui menacent notre temps. Et, en attendant, recevez comme gage des divines bénédictions et de Notre très particulière bienveillance, la bénédiction apostolique que Nous vous donnons du fond du cœur, à vous et à votre diocèse.
Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 novembre de l'année 1869, de Notre pontificat la 23e.

PIE IX, PAPE.

Les agronomes ont constaté que le battage du blé, au moulin, altère, par une violente pression, les qualités germinatives du blé de semence. C'est pourquoi on lui a substitué le battage à la claie. Nous trouvons divers rapports de cette opération dans les journaux français.

Les blés mal battus perdent de leur valeur, surtout lorsqu'ils sont cassés ou aplatis par l'effet des machines, dont les meilleurs même laissent encore beaucoup à désirer au point de vue de la perfection du travail.

Prappé de ces inconvénients, et désireux de bien battre et bien nettoyer ses grains, sans en compromettre la paille, un agriculteur du département de la Somme, M. Armand Baillet, de Fouilloy, a conçu la pensée de faire battre son blé sur une claie. Cette claie est de construction facile et peu coûteuse. L'appareil se compose d'un cadre en bois, sa longueur totale est de 3 pieds, et sa largeur de 18 pouces : des barreaux ont été cloués les uns tout près des autres, dans le sens de la largeur de la claie; pour assurer leur solidité, ils sont soutenus par deux traverses placées à égale distance.

Quand on veut travailler, on pose la claie sur des tréteaux, puis l'ouvrier divisant les gerbes par poignées les frappe successivement à deux mains sur la claie-voie; quand chaque poignée a été battue sept ou huit fois, il ne reste plus de blé dans les balles; on retourne bout pour bout et on la frappe de nouveau quatre ou cinq fois, pour séparer les épis dépourvus de paille qui tombent sur le sol et qu'on bat au fléau après l'achèvement de l'opération.

La simplicité du battage à la claie permet d'employer indistinctement à ce travail des hommes, des femmes ou des jeunes gens. Une personne active bat soixante gerbes en dix heures.

Outre la célérité, le battage à la claie a l'avantage de détacher le blé noir sans le

broyer, ce qui permet de l'enlever au taraire; quant à l'ergot, il reste aussi entier, et comme il est plus gros que le grain de seigle, on le sépare facilement, après le nettoyage, à l'aide d'un crible en peau.

INFORMATIONS.

Nous avons reçu d'un ami de Québec, qui est en dehors du gouvernement, la dépêche suivante :

« On n'a pas compris la position de M. Langlois. Comme employé à la Chambre d'Assemblée, il a reçu instruction du gouvernement local de demander des soumissions pour l'impression temporaire d'une Gazette Officielle. Vous voyez qu'il est loin d'être nommé Imprimeur de la Reine. »

La bénédiction de l'église de St. Romain de Winslow, dans les Cantons de l'Est, aura lieu le 14 du mois prochain. Monseigneur d'Anthédon devra presider à la cérémonie.

M. Ph. Brassard, du vicariat de St. Christophe, est transféré à celui de St. Thomas de Pierreville.

M. Pierre Sévère Daigneault, que Mgr. d'Anthédon a ordonné prêtre, dimanche dernier, dans la chapelle du collège de Nicolet, est nommé Vicaire à St. Christophe d'Arthabaska.

M. Ovide S. de Carufel, laisse l'exercice du Saint Ministère pour cause de maladie.

On parle avec insistance d'un prochain voyage à Paris de lord Clarendon. Nous ajoutons encore qu'une certaine entente règne entre M. de la Tour d'Auvergne, ambassadeur de France à Londres, et le noble lord, au sujet de la politique commune que devraient suivre les gouvernements de France et d'Angleterre dans toutes les questions pendantes et capables de troubler la tranquillité de l'Europe. On prétend aussi que le nouveau chef du Foreign-Office favorise de tout son pouvoir l'idée d'un congrès qui se tiendrait soit à Paris ou à Londres, afin d'y étudier un remaniement de la carte du continent. Nous donnons cette information sous toute réserve.

On prétend que les sentiments pacifiques de la Russie sont provisoires; elle n'est pas prête pour faire face aux éventualités. Le cabinet de Saint-Petersbourg serait aujourd'hui disposé à accéder à toute combinaison qui serait proposée, sauf plus tard à changer de programme et à passer à l'exécution d'idées depuis longtemps arrêtées.

La Gazette militaire italienne annonce que, dans le mois d'octobre, les douze légions de carabiniers royaux italiens ont opéré 5,123 arrestations!

On écrit de Jérusalem que le Sultan a dispensé tous les habitants de cette ville des charges et du service militaires pour toujours. A cette occasion la ville sainte a été brillamment illuminée.

La Petite Presse donne les informations suivantes sur l'état du prince royal de Belgique :

« Les symptômes fâcheux dont les bulletins ont constaté la disparition sont l'absence de sommeil et la péricardite. Aujourd'hui, le prince repose plus paisiblement, les oppressions et la toux sont beaucoup moins fréquentes. Malheureusement, on ne constate pas la même amélioration dans la marche de l'hydropisie. Les ponctions sont devenues plus fréquentes; on a jugé nécessaire, nous assure-t-on, de les renouveler tous les deux ou trois ours. »

Les plans officiels et livres de renvois pour le comté de Chambly ont été déposés, lundi, à Longueuil, suivant les dispositions 37 du S. R. B. C.

Une proclamation sera émanée prochainement demandant que les intéressés fassent renouveler les hypothèques conformément à cette nouvelle désignation.

INFORMATIONS TELEGRAPHIQUES

DE LA MINERVE.

SERVICE PRIVE.

PROVINCE D'ONTARIO.

Ottawa, 26.—Sir John A. McDonald et les Hons. MM. Campbell et Tilley se sont réunis en conseil aujourd'hui. Il a été décidé qu'on accorderait un sursis à Whelan jusqu'au onze de février. La tentative que l'on a faite pour obtenir un sursis à Jones, de London, accusé du meurtre de sa nièce, a été infructueuse.

Le temps est clair et très froid.

Toronto, 26.—Il est arrivé un accident sur le chemin de fer du Great Western. Personne ne fut tué, mais bon nombre furent gravement blessés.

Deux hommes et un petit garçon se sont noyés aujourd'hui dans la Baie pendant qu'ils patinaient.

Ste. Marie, 26.—Durant une bagarre qui eut lieu, hier, entre des hommes de la campagne et de la ville échauffés par la boisson, un nommé Clyde enfouça une paire de tenailles, qu'il tenait dans ses mains, dans le crâne d'un nommé McQuick qu'il transperça.

Clyde et autres concernés dans l'affaire ont été arrêtés.

On n'a pas d'espoir que McQuick conserve la vie.

Ottawa, 28.—Le Général Doyle a été fait chevalier commandant de l'Ordre de St. Michel et de St. George.

Des lettres d'Angleterre disent que l'Hon. M. McDougall recouvre lentement la santé.

Le Juge en Chef Young des Etats-Unis a été fait chevalier.

M. Bate a été élu échevin par acclamation à la place de M. Hunter, résignataire.

Toronto, 28.—Les partisans du canal de navigation Huron et Ontario font signer de nombreuses listes de pétitions et feront de fortes instances pour forcer le gouvernement à se rendre à leurs demandes.

On parle de l'Echevin Deckie comme opposant M. Harman pour la mairie.

On a beaucoup exagéré l'accident arrivé sur le chemin de fer du Great Western.

Den Thompson mêlé à l'affaire du vol de l'express se montre publiquement dans les rues; il est en ce moment en faillite.

M. Cameron prépare un appel à la Chambre des Lords dans l'affaire de Whelan; les frais que cet appel nécessitera sont trouvés.

MM. Menet et Gessoin se sont noyés, samedi, en patinant sur la baie; leurs corps ont été retrouvés aujourd'hui.

London, 29.—Thomas Jones, convaincu du meurtre de sa nièce, le 11 juin dernier, a été exécuté publiquement aujourd'hui, en face du Palais de Justice, en présence d'une foule immense de spectateurs. Plusieurs ministres protestants l'assistaient et il a fait entendre qu'il avait fait sa paix avec son Créateur.

Il a persisté jusqu'à la fin à nier qu'il eût aucune connaissance du crime, et les opinions sont partagées sur ce sujet; beaucoup maintiennent que la preuve n'était pas tout à fait claire. Jones a aussi nié, par écrit, sa complicité dans la perpétration du crime. Les paroles qu'il a prononcées sur l'échafaud dénotent son agitation et étaient du genre de celles qu'il avait déjà fait entendre. La mort a dû être instantanée, l'infortuné n'ayant fait aucun mouvement convulsif au moment de sa chute.

Aucun désordre n'a eu lieu pendant l'exécution.

London, 29.—Le feu s'est déclaré ce matin de bonne heure dans le magasin de Frank Smith & cie., et a détruit des marchandises au montant de \$40,000. Le fonds était assuré

pour \$10,000 à la Commercial Union, pour \$10,000 à la Home Insurance et pour \$5,000 à la Western Insurance.

La bâtisse était assurée à la Royale pour \$6,000. La perte probable peut être évaluée à \$10,000.

—o—

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

St. Jean, 26.—On fixe la majorité de M. Hutchinson à 256. Grand nombre de votes furent enregistrés en sa faveur surtout à New Castle et Chatham.

Le temps est beau et clair.

Le voiturage est très facile.

Le marché de la farine n'a subi aucun changement.

—o—

AMERIQUE.

ETATS-UNIS.

New-York, 26.—On n'a pas encore reçu de nouvelles par le câble transatlantique.

New-York, 26.—Dans une adresse aux Fédérés américains, Georges Francis Trin, qui est arrivé, hier, en cette ville, annonce que James Stephens a été choisi de nouveau comme directeur de l'organisation féniane.

La Tribune dit qu'il est certain que le 41e Congrès se réunira le 4 de mars prochain.

Le Times affirme que la proclamation d'amnistie est largement commentée à New-York. On la condamne non pas parce qu'elle prétend enlever aux rebelles les pénalités dues à leurs crimes, mais parce que le Président, en assumant le pouvoir de pardonner et d'amnistier, commet, d'après bon nombre de personnes, une véritable usurpation, vu que ce droit n'est pas approuvé par la constitution qui définit le pouvoir du Président sur ce sujet. En tous cas, cet acte ne saurait qu'être impopulaire.

Une dépêche d'Athènes au Herald dit que les chambres Grecques ont voté un crédit extraordinaire de 200 millions de drachmes et des levées extraordinaires d'hommes pour l'armée et la marine, tels que demandés par le gouvernement et dont parlait la dépêche du 23 courant.

Le steamer *Anstralasian*, parti de Liverpool le 12, *via* Queenstown, est arrivé aujourd'hui. Georges Francis Train était au nombre des passagers.

Philadelphie, 25.—Un affreux accident est arrivé ce matin à la maison de John McDonald dans la partie sud de la cité.

La famille alla dormir dans une chambre chauffée par un poêle à charbon; le gaz s'échappa dans toute la maison et tous furent suffoqués.

Une fille est morte et on ne pense pas qu'une autre recouvre la santé.

Baltimore, 25.—27,000 cigares furent saisis, hier, sur le steamer "Cuba," venant de la Havane; pour contravention aux lois sur le revenu.

New York 29.—La grande partie de billard entre Foster et Dion a eu lieu, ce soir, à l'Académie de Musique devant une assistance considérable. La partie a été vivement disputée et fut gagnée par 4 points par Foster. La partie ne se termina qu'à une heure ce matin.

Voici l'état de la partie :

28 déc., 9.30 p. m.—Dion, 55; Foster, 44.
10.00 p. m.—Dion, 105; Foster, 69.
10.30 p. m.—Dion, 179; Foster, 201.
11.00 p. m.—Dion, 146; Foster, 158.
Minuit.—Dion, 257; Foster, 237.
29 déc., 1.00 a. m.—Dion, 296; Foster, 300.

Lac Salé 28.—Nous avons une grosse tempête de neige ici et à l'ouest depuis ce matin.

New York 27.—Une dépêche à la Tribune dit que le gouvernement danois n'approuve pas l'idée de regarder la population de St. Thomas comme des sujets loyaux, vu qu'ils ont voté en faveur de l'annexion aux Etats-Unis et considère que le paiement pour l'achat de l'île est échu.

Il est entendu que M. Sumner ne s'arrêtera pas à la question de loi, vu que la garantie nationale a été donnée sous la sanction de M. Seward.

New-York, 28.—A Lafayette, dans le comté Sussex, une veuve a fait une confession, samedi, qui a terrifié la ville. Comme membre de l'église méthodiste elle demanda quelques-uns des membres de sa congrégation pour l'assister à sa dernière heure et elle leur révéla qu'il y a sept ans elle empoisonna son jeune enfant et qu'il mourut—qu'un an après elle empoisonna le père de son mari qui mourut—que plus tard et lors du retour de l'arrivée de son mari elle donna encore à ce dernier le poison fatal.

Cette femme jouissait d'un bon caractère. On pense qu'elle a fait ces terribles aveux pour soulager sa conscience sur laquelle pesait un poids si lourd de crimes. Elle avait sa pleine connaissance lorsqu'elle fit cette révélation.

New-York, 28.—On dit que le général Grant est si radical qu'il essaiera d'extirper dans la racine les maux occasionnés par les associations de chemin de fer et de whiskey et qu'il fera remplir tous les offices civils par des officiers de la guerre et de la marine dont il sera certain de l'intégrité et de la fidélité.

Une dépêche au World dit que plusieurs membres radicaux du congrès ont donné sans hésitation leur approbation à la proclamation d'amnistie et qu'on propose de légiférer conformément à la teneur de cette proclamation.

Le Sénateur Henry doit, paraît-il, présenter sous peu un bill dans le but de faire disparaître toutes les incapacités civiles des personnes qui ont pris part à la dernière rébellion.

On annonce sur bonne autorité que l'Hon. E. B. Washburne n'acceptera pas un portefeuille dans le cabinet de Grant.

La santé de M. Washburne est telle qu'elle requiert tous les traitements de la science médicale.

Il se propose d'aller à Paris au printemps pour se mettre sous les soins d'un habile médecin.

Washington 28.—Le Département de l'Etat n'a reçu aucune nouvelle de M. Reverdy Johnson depuis une semaine relativement aux réclamations de l'Alabama.

Washington 28.—On écrit de l'île de St. Thomas que le choléra a sévi dans la Guadeloupe et que la fièvre a régné à St. Kitts. C'est pourquoi le gouvernement fait mettre à la quarantaine les vaisseaux qui arrivent de l'une ou l'autre de ces places. Les vaisseaux venant d'Angleterre sont aussi soumis à la quarantaine.

Buffalo, 29.—Le Conseil de la Commune a nommé, hier, un comité pour conférer avec aucune compagnie ou personne ayant l'autorisation nécessaire pour construire un pont sur le Niagara entre Buffalo et le Fort Erié, dans le dessein de s'assurer si ce pont pourra être construit en supposant que la ville de Buffalo garantisse l'intérêt sur le coût de la construction, et s'il est possible de convenir de certains termes au moyen desquels la construction de ce pont s'effectuera sous le plus court délai possible.

Une dépêche spéciale du Herald nie les rumeurs qui faisaient croire que la bonne entente régnait entre le général Grant et le Président Johnson.

Le rapport qui attribue au Gén. Grant une intention hostile envers la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour l'assurance des Terres, est tout-à-fait sans fondement.

New-York, 29.—Une dépêche au Post dit que l'état de la dette pour décembre montrera une diminution d'environ huit millions.

Washington, 29.—On a reçu des nouvelles de Crète par une lettre donnant des nouvelles depuis le 24 novembre au 1er de décembre.

Tandis que les patriotes étaient occupés à transporter leurs munitions de guerre, venant à peine de débarquer de l'Erosis à Phénix de Spakia, ils furent soudainement attaqués par de nombreuses forces turques et il s'en suivit un combat acharné durant tout le jour.

Les Crétois réussirent à sauver presque toutes leurs munitions.

On dit que les turcs perdirent 150 hommes. Les Crétois eurent trois soldats tués et 67 blessés.

Le fils du célèbre chef Morous Zaanock, l'un des héros de la révolution, a été sérieusement blessé et a été capturé par les Turcs.

On donne d'autres détails sur des rencontres subséquentes entre les Turcs et les Crétois.

AMERIQUE DU SUD.

PARAGUAY.

Paris, 25.—Des dernières nouvelles de Rio Janeiro contiennent une nouvelle importante. Les alliés ont attaqué les Paraguayens à Villeta, mais ils ont été repoussés avec une perte de 1500 hommes tant tués que blessés.

Marseille, 26.—Les dernières nouvelles mandent que les alliés ont été repoussés à Villeta par les Paraguayens.

AMERIQUE CENTRALE.

PANAMA.

New-York, 28.—Une lettre privée de Panama dit que l'hon. Caleb Cushing qui venait d'arriver a été envoyé à Bagota avec plein pouvoir du gouvernement de conclure un contrat pour la construction d'un canal qui traversera l'Isthme ; le gouvernement Américain est, paraît-il, prêt à engager sa garantie pour un million de piastres dont une partie sera nécessaire pour l'arpentage.

On dit que le général Grant regarde la construction de ce canal comme nécessaire pour sauvegarder notre suprématie commerciale et navale et notre empire sur le Pacifique.

M. Cushing est convaincu que le canal peut être érigé près de la ligne du présent chemin de fer du Panama.

CUBA.

New-York, 28.—Une dépêche spéciale au *Herald* datée de la Havane, dit :—On rapporte que 800 flibustiers débarqués à la Baie Cochino, Santiago, le 18 ; aussi que le gouvernement a seulement 8,000 hommes de troupes dans cette partie de l'île et qu'ils sont enveloppés par 10,000 soldats des forces révolutionnaires.

Mazainello, 26.—Les soldats du gouvernement au nombre de 600 sont énergiquement assiégés. Quelques escarmouches ont eu lieu entre les forces révolutionnaires et les troupes du gouvernement, mais elles n'ont été suivies d'aucun important résultat.

Les troupes du gouvernement ont souffert d'une diète insuffisante et mauvaise ; en conséquence le choléra a sévi parmi les soldats.

Havane, 27.—Le gouvernement fait publier dans la *Gaceta* le compte-rendu suivant de la bataille de Moran.

Les troupes ont trouvé parmi le bagage qu'elles ont capturé des insurgés ayant plusieurs bouteilles contenant de la strychnine.

Les nouvelles précédemment reçues portaient qu'on devait se servir de la strychnine pour empoisonner les troupes espagnoles stationnées dans l'île.

Le rapport officiel de la bataille dit que les troupes du gouvernement ont rencontré les insurgés le 18 décembre à dix-huit milles de Puerto Principe. L'ennemi fut attaqué dans ses retranchements et eut bon nombre de tués et de blessés, tandis que les troupes du gouvernement n'eurent qu'un homme de tué et huit blessés. La perte des insurgés n'est pas exactement connue ; on dit seulement que 700 chevaux furent capturés.

Un rapport de Cuba assure que les forces espagnoles ont subi de grandes pertes tant en tués qu'en blessés.

Les révolutionnaires nient que toutes leurs armes et munitions aient été capturées.

Le général Letorrie est parti, hier, pour Santiago, avec des troupes pour prendre le commandement du département de l'Est.

Les insurgés ont détruit un phare à la pointe Lucrethia et rendu périlleuse la navigation du canal de Bahama.

Havane, 28.—Le *Diario* publie les dépêches suivantes :

En raison de la rareté des denrées à Santiago, l'émigration à Kingston des classes pauvres continue encore.

Les rapports officiels de la bataille près de Halgum sont confirmés.

Les insurgés avouent qu'il ont perdu 500 hommes et qu'ils ont aussi perdu deux canons qu'ils possédaient.

De petites bandes d'insurgés ont fait leur apparition dans le voisinage de Gibara.

Le comte Valwasedes s'avance de Nevates dans l'intérieur.

On n'a pas reçu de nouvelles d'engagements qui auraient eu lieu.

On mande de St. Domingue que les troupes du gouvernement ont battu les insurgés à Las Matas ; le reste de l'île est tranquille.

Havane, 29.—On apprend ce qui suit relativement à l'usage de la strychnine par les insurgés. Ces derniers avaient fait cuire une grande quantité de provisions dans lesquelles ils avaient mis de la strychnine, puis il retraitsent pensant que les troupes espagnoles, à leur arrivée au camp des rebelles, mangeraient cette nourriture empoisonnée.

EUROPE.

Service du Cable Transatlantique)

GRANDE BRETAGNE.

Londres, 29.—La barque *Circasian* qui a fait voile de New-York le 28 de novembre, est arrivée à l'île de Jersey démantelée, ayant perdu ses mâts et souffert d'autres avaries.

New-York, 28.—Une dépêche par le cable au *Herald* dit : La délégation Burlingame a commencé ses délibérations aujourd'hui ; la discussion s'est faite très favorablement.

Les violences récentes faites par un vaisseau de guerre dans les eaux Chinoises ont été le sujet d'investigations.

M. Burlingame maintient qu'on doit se servir de tels vaisseaux seulement pour protéger la vie et la propriété quand elles sont en péril immédiat, mais qu'autrement le sujet deviendrait une affaire de diplomatie qui devrait être soumise à l'ambassadeur à Pékin avant que l'on commette quelque acte qui puisse entraîner la guerre. On pense aussi que le gouvernement anglais traitera la question sous ce point de vue.

FRANCE.

Paris, 25.—Le rapport hebdomadaire de la Banque de France démontre une diminution dans l'encaisse de 4,800,000 francs.

Londres, 25 au soir.—Il a été résolu que la conférence des grandes puissances aurait lieu à Paris au commencement de Janvier.

Paris, 26.—Le *Gaulois* dit que la Russie a insisté auprès des Etats-Unis pour qu'ils prennent part au règlement de la question d'Orient.

Paris, 28.—Les chambres Françaises se réuniront le dix janvier.

Paris, 28.—Le *Constitutionnel* de cette ville annonce semi-officiellement que la Sublime Porte déclinerait l'offre de la conférence projetée si l'on doit discuter les dispositions de son ultimatum à la Grèce dans l'affaire de la Crète et de toute question de l'intérieur.

Paris, 29.—Tous les gouvernements se sont accordés sur les bases de la conférence qui siégera en cette ville, samedi prochain.

Ces tribunaux légaux ont défendu l'usage du titre le « Moniteur », pour le nouvel organe officiel.

GRECE.

Londres, 25.—Une dépêche de Vienne mande qu'il est certain que les Pouvoirs Occidentaux concourront avec l'Autriche, relativement à la conférence.

La sublime Porte a accordé cinq semaines de répit pour que les grecs laissent les domaines turcs.

Paris, 25.—La *Patrie* d'hier soir contient la dépêche suivante d'Athènes, datée du 22 Novembre :

Le comité d'action a envoyé une pétition au gouvernement grec, demandant qu'on se guide d'après l'opinion publique, qui est évidemment en faveur de la paix, et qu'on évite une guerre avec la Turquie.

Londres, 25.—La Russie a demandé à la Turquie et à la Grèce de suspendre les hostilités jusqu'à la fin de la conférence. On regarde l'adhésion de l'Autriche comme certaine et il est probable que l'Italie et la Grèce acquiesceront à cette demande.

La conférence siégera dans le courant de Janvier.

Le comte Von Bismark espère que la session aura lieu à Paris.

Le *Temps* de Paris, journal démocratique, disait hier soir que la France et l'Angleterre n'avaient que de faibles sympathies pour la conférence proposée.

Londres, 26.—Une dépêche d'Athènes dit que la Turquie a fait poster deux vaisseaux sur la côte de Cerigo pour empêcher les volontaires Grecs de se rendre en Crète.

Londres, 27.—La question de l'Orient absorbe toute l'attention. Il n'est pas très certain qu'une conférence ait lieu et si elle siège on prédit de sinistres résultats sur l'essai d'un tel mode de conciliation.

La Sublime Porte refuse de reconnaître l'indépendance de la Crète ou de l'Aliénér, ou de faire un transfert de cette île à l'Egypte, ou de jeter les bases nécessaires pour quelque compromis.

Lord Clarendon, ainsi qu'on le présuait, suivra l'ancienne politique de l'Angleterre en ce qui regarde la Turquie.

Napoléon et l'Empereur d'Autriche balancent sur le parti à prendre, tandis que l'on pense que la Prusse partage les opinions de la Russie.

Il est certain que les Grecs comptent peu sur une assistance directe de la Russie ; mais ils ont beaucoup confiance dans le soulèvement de leurs compatriotes qui habitent la Turquie.

Les Crétois paraissent tranquilles et indifférents. Un manifeste de Garibaldi à l'adresse de ces derniers comporte que la proclamation de l'Espagne comme république sera le mot d'ordre pour un nouveau mouvement sur Rome. Garibaldi ajoute qu'il espère que les Crétois seront prêts à le suivre dans le cas de cette éventualité.

ESPAGNE.

Madrid, 27.—Les journaux disent semi-officiellement que l'Espagne ne voudra pas même examiner le sujet de la vente de Cuba aux Etats-Unis. Un nouveau renfort de troupes doit partir pour Cuba.

Henry W. Longfellow a décliné l'offre d'un dîner public à Rome.

On dit que Armient, Président de la République Argentine, s'est assuré les bons offices du général McMahon, comme ministre américain au Paraguay, pour essayer une médiation avec Lopez et que Don Pedro, l'Empereur Brésilien, a en conséquence expulsé l'envoyé brésilien de la République Argentine.

Madrid, 29.—Le général Cabellero a reçu ordre de conduire des troupes dans les provinces de Séville et Grenade, afin d'empêcher tout trouble.

Le pays est cependant complètement tranquille.

Le gouvernement a contracté un emprunt avec Erlanger.

PRUSSE.

Berlin, 28.—Le gouvernement prusse a reçu une invitation le jour de Noël de l'Empereur Napoléon pour prendre part à la conférence de Paris.

AUTRICHE.

Paris, 25.—Une dépêche que l'on a reçue de Vienne affirme que l'ambassadeur Autrichien de Constantinople doivent être rappelés et que ces postes seront remplis par des personnes qui ne susciteront aucune objections de la part de la Grèce et de la Turquie.

TURQUIE.

Constantinople, 29.—Une circulaire de la Sublime Porte qui vient d'être lancée confirme le rapport du refus du sultan de prendre part dans la conférence proposée si l'on doit y discuter certaines questions dont on a parlé

Paris, 29.—On a reçu des nouvelles d'une rencontre entre une bande de grecs envahissant le territoire et des troupes turques dans la province turque de l'Alabama. Les turcs ont été victorieux.

RUSSIE.

Londres, 29.—Le gouvernement russe nie qu'il ait autorisé les vaisseaux marchands grecs de se servir du pavillon russe pour quel que but que ce soit.

ITALIE.

Florence, 29.—Le général Garibaldi a publié une lettre refusant péremptoirement une commission dans l'armée grecque qui lui a été offerte par le gouvernement grec en vue de la guerre en expectative.

DERNIER BULLETIN.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 30.—Le 9^{me} bataillon, composé principalement de Canadiens Français a été inscrit de nouveau au rôle de la milice sous le nouvel acte.

Le Dr. Taschereau, frère de l'aide de camp du Lieutenant Gouverneur est mort lundi soir. Les affaires sont stagnantes.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

St. Jean, 30.—Le lieutenant gouverneur devait prononcer un discours à l'Institut des Artisans, mais la mort subite de son frère l'en a empêché.

On dit que M. McInerney, membre local pour le comté de Kent, va être fait conseiller législatif. M. Cutler s'attend de le remplacer. Le marché aux farines est sans changement.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE
AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS.

New York 30.—Une dépêche spéciale au *Times* dit que les négociations au sujet des réclamations de l'Alabama n'ont souffert aucun retard sérieux nonobstant le changement qui a eu lieu dans le cabinet britannique. La réponse à l'amendement de M. Seward au protocole a été reçue de la part de M. Reverdy Johnson par voie télégraphique le 19 du courant. Le gouvernement britannique accepte tous les amendements voulus par M. Seward. La Grande Bretagne consent aussi à l'amendement que la commission établira à Washington et que le tiers arbitre choisi soumettra à la ratification du Sénat.

AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS.

New York, 30.—Les vapeurs *Bellona* et le *City of Baltimore* sont arrivés d'Europe.

Nouvelle-Orléans.—Le steamer *Empire* qui a quitté cette ville en destination pour Cincinnati a sombré plus bas que Natchez lundi soir, pendant qu'il était à l'ancre, à cause de la brume, sous une masse énorme de terre qui s'échappa d'un banc de sable voisin. Le vaisseau était estimé à \$20,000. Il était chargé de sucre et de mélasse.

ANTILLES.

Havane, 30.—Nous n'avons pas de nouvelles authentiques des succès des troupes du gouvernement sur les révolutionnaires.

EUROPE.

(Service du Cable Transatlantique)

GRANDE BRETAGNE.

Londres, 30, p.m.—Consolidés 93½ à 93½ au comptant et à terme; 5-20, tranquilles et fermes 71½; Erie 26½; Ill. C. 95½.

Liverpool, 30, 1 h. p.m.—Farine 26s 6d; blé rouge 9s 10d à 10s; blé de 11s 9d; blé d'inde 37s 9d à 38s; orge 5s; avoine 3s 7d; pois 45s; lard 87s 6d; saindoux 65s.

1.25 p.m.—Saindoux 65s 6d.

Londres, 30.—Le Très Hon. Stafford H. Northcote succède au comte de Humberley, comme gouverneur de la Baie d'Hudson.

Southampton, 40.—Le *Bavaria* est arrivé aujourd'hui de la Nouvelle-Orléans.

Londres 30.—M. Reverdy Johnson, ministre américain à Londres, dans sa réponse à l'adresse de la députation de la société des ouvriers, a fait entendre que le traité de naturalisation entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis ne manquerait pas d'être approuvé par le Sénat.

Ce traité donne à un sujet britannique, qui serait naturalisé aux Etats-Unis, les mêmes droits à la protection de l'Etat, à son retour, en Angleterre que s'il était né sujet américain.

Londres, 30.—C'est l'impression générale qu'aux prochaines élections des membres du Parlement, dont les writs ont déjà été lancés, les conservateurs triompheront.

Londres, 30 au soir.—Consolidés 92½ au comptant 92½ à 92½; 5-20 ferme à 94½; Stocks, tranquille à 26½; Ill. Cent. 95½; A et G W. 43½.

Liverpool, 30 au soir.—Cotton, actif, ventes 20,000 balles; blé d'inde 37s 9d.

Londres, 30.—Turbenthine, 26s 6d; suif, 47s 6d.

BELGIQUE.

Anvers, 30.—Pétrole, tranquille à 54 fr.

ALLEMAGNE.

Frankfort, 30.—5-20 fermes à 78½.

ESPAGNE.

Madrid 30.—Le gouvernement se propose d'envoyer 10,000 hommes de troupes de Cadix à Cuba et Porto Rico, pendant le cours du mois prochain.

Madrid, 30.—On a proposé pour réduire les dépenses de l'année prochaine, de retrancher trente sept officiers dans chaque ordre des capitaines, généraux, gouverneurs et évêques.

Le maréchal Pavia, dernièrement gouverneur général de Madrid, est mort.

GRÈCE.

Vienne, 30.—La presse de cette ville rapporte que la Grèce est prête à acquiescer aux demandes récentes de la Turquie appuyées par les grandes puissances de l'Europe.

TURQUIE.

Une dépêche de Constantinople nous apprend que le sultan se prépare comme pour soutenir une guerre avec la Grèce.

Notes Locales.

FEUILLETON.—Nous pensons pouvoir être en mesure de commencer un feuilleton des plus intéressants dans notre prochain numéro.

MM. DION ET FOSTER.—Par nos dépêches d'hier, on a vu que Foster l'avait emporté sur notre habile joueur Dion par quatre points seulement. Cette partie de billard n'est pourtant pas décisive; une seconde aura lieu à Montréal dans quelques semaines. Dans le cas où M. Dion triompherait cette fois—ce que nous espérons, une troisième partie jouée à New-York ou dans cette ville déciderait de la valeur de ces deux vaillants joueurs.

FEUX.—D'après les statistiques compilées par l'Ingénieur en Chef, on voit qu'il y a eu cette année 174 incendies; l'an dernier on en compta 116, ce qui donne une augmentation de 58 feux.

GLACE.—Grâce à l'activité du digne maire de Longueuil, M. le Dr. Larocque, un magnifique chemin était fait, samedi matin, sur la glace entre Hochelaga et Longueuil. Nous apprenons que pas moins de 50 hommes ont été occupés à tracer et à baliser le chemin. Les mares qui s'étaient faites vis-à-vis St. Lambert se sont remplies hier et il est probable que l'on va de suite faire un chemin de cette place à Montréal.

MANUFACTURES.—Nous sommes heureux d'apprendre que plusieurs de nos capitalistes sont en voie de faire l'acquisition des magnifiques pouvoirs d'eau situés près des ponts, en arrière de l'île de Montréal, dans le but d'y ériger des manufactures. La classe ouvrière devra bénéficier d'un tel mouvement par la nouvelle somme de main d'œuvre que nécessiteront les constructions de ces fabriques et leur mise en opération.

MORT SUBITE.—Samedi matin, M. Alphonse Boisy est mort soudainement au Carré Jacques-Cartier. Il venait à peine d'arriver en voiture à son magasin qu'il alla à la porte voisine disant qu'il allait acheter du cuir. Il revint ensuite à son magasin, ôta son pardessus, puis tomba mort. Le coroner tint de suite une enquête et le jury constata cette mort subite.

VOIS.—Deux commis de la Banque des Marchands ont été volés dernièrement par un nommé Frank, marchand de vin, auquel sur demande ils payèrent deux chèques pour un montant assez considérable, et cela sur leur propre responsabilité. Le nommé Frank pour cause de sureté personnelle a délogé de la ville sans tambours ni trompette.

—Voici un autre cas. Cette fois c'est le commis qui empoche un bon magot. Un jeune employé d'une banque qui a une succursale à Montréal vient de prendre la poudre d'escampette le gousset garni de la somme assez ronde de \$1200.

Dans le tiroir d'où cet argent a été enlevé, il y avait une grande quantité de piastres en or, qui, malgré leur luisant, n'ont pas été la proie de ce prude commis qui a agi avec un peu trop d'empressement.

Nouvelles de l'Intérieur.

NOUVELLES RELIGIEUSES.—Les impressionnantes solennités de Noël se sont accomplies cette année dans la cathédrale avec la solennité accoutumée. Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe avait bien voulu venir exprès de Belœil pour donner par sa présence plus de solennité à la messe de minuit et pour officier pontificalement le jour de la Fête. Nous avons remarqué avec bonheur que la communion de la messe de minuit a été très nombreuse et s'est faite avec le plus grand recueillement. Le sermon de Noël a été donné par le Révd. M. Girard, professeur au Séminaire. Ce jeune Monsieur s'est acquitté comme d'ordinaire de sa besogne: avec talent et fruit pour son auditoire.

Nous avons le plaisir de voir officier dimanche dernier, à la Cathédrale, le Révd. M. Haddé, missionnaire à l'Orégon, arrivé en cette ville depuis quelques jours. Ce monsieur, originaire du diocèse, travaille dans les missions lointaines depuis six ans, et doit y retourner au printemps pour s'y consacrer uniquement au ministère parmi les tribus sauvages qui sont encore en grand nombre dans divers diocèses de l'Orégon.

Dimanche, Mgr. de Germanicopolis, ainsi qu'une vingtaine de prêtres, se sont réunis chez le Révd. M. Desnoyers, curé de St. Pie, à l'occasion de la St. Jean, sa fête patronale. Ils tenaient à rendre cet hommage à M. Desnoyers, qui est un des membres les plus estimés du clergé de St. Hyacinthe.—*Courrier de St. Hyacinthe*.

REVENU DE L'INTÉRIEUR.—Henry Barbeau, Ecr., et M. Alphonse Boivin ont été assermentés la semaine dernière par M. le juge Sicotte, le premier comme percepteur et l'autre comme député percepteur du revenu de l'Intérieur.—*Idem*.

PROGRÈS DANS LE JOURNALISME.—Nous apprenons avec plaisir que nos confrères du *Pionnier* de Sherbrooke ont dernièrement acheté une magnifique presse. Cette acquisition leur permettra d'agrandir leur établissement qui est déjà considérable, et peut-être de faire paraître leur intéressant journal deux ou trois fois la semaine, ce que nous désirons sincèrement pour le plus grand bien de la colonisation et des éditeurs du *Pionnier*.

CHRONIQUE.

LE BAL DES CÉLIBATAIRES DE MONTRÉAL.

De toutes les royautés qui passent, il n'en est pas de si malchanceuses que celles des années, qui, dans la bonne fortune de leur carnaval et de leurs fêtes, peuvent à peine compter les multiples adorateurs qui les tourmentent, et qui, comme avant-goût des oraisons funèbres et des larmes qu'on leur prépare, emportent dans leur dernière demeure le bruit d'une grande orgie de tapage et de gaité. Pauvre année, qui, dans sa sollicitude et ses délicates attentions, n'avait pas osé ajouter un seul cheveu pâlisant à la tête, ni enlever une seule illusion du cœur des vieux garçons et qui voit ceux-ci piétiner sur son cadavre, avant que la vie l'ait complètement abandonnée !

Hormis que le célibat ait choisi de s'enterrer avec elle dans le même cercueil et qu'à côté de la grande hécatombe chronologique ait voulu se placer la grande hécatombe matrimoniale. C'était écrit. Pour notre part, nos souhaits du dernier jour de l'an livraient les célibataires à la gourmandise féminine des cœurs nubiles. Il faut croire que l'idée a germé, car hier soir, le bataillon des bacheliers se livrait pieds et poings liés, le contraire est la même chose, à une armée qui joignait, d'ailleurs, la valeur au nombre.

Les garçons ouvrant salon pour y fêter les familles marquantes de la société Montréalaise, voilà une idée qui ne manque pas de bons côtés. Le célibataire, lionisé dans toutes les familles enrichies d'un ange de 18 ans, sent que les cordiales politesses qu'il y rencontre méritent un généreux retour, et que voulez-vous que fassent les garçons, en représailles de bons procédés, si ce n'est qu'ils convoquent à une grande comice de réjouissances la société envers laquelle ils sont endettés !

Il faut de l'équilibre un peu partout. L'harmonie sociale exige que ceux qui reçoivent donnent à leur tour, comme elle veut qu'il y ait des garçons, qu'il y ait beaucoup de garçons, pour répondre aux exigences de l'autre moitié qui produit avec rapidité dans les âges nubiles.

Puisqu'il faut des vieux garçons, il n'est pas mauvais qu'ils se distinguent par l'esprit, le tact, le savoir-vivre, le sentiment de la bienséance et l'urbanité, et nous pensons que Montréal n'a pas à se plaindre des siens. Ils y ont déployé une galanterie toute chevaleresque, qui a soldé et au-delà les petits comptes courants ouverts à leur nom dans les salons et une délicatesse qui sent le raffinement de manières le plus recommandable et du meilleur aloi. Ce n'est pas sur ce chapitre qu'on prendra les célibataires de sitôt.

Dans cette vaste et splendide salle St. Patrice, Montréal s'était plu à vider ses écrins les plus renommés. Et c'étaient des tresses blondes, brunes et noires, des trésors d'yeux fascinateurs, mélancoliques, incendiaires et incendiés, des trésors de minois frais et riant. Toute l'aristocratie de la beauté y brillait, les puissantes, les millionnaires en attraits, les thésaurisatrices de charmes à intérêt composé.

C'était une fournaise chauffée à blanc de regards, d'oeillades et de sourires; l'oreille y entendait bouillonner le plaisir; la grâce pétillait, éclatait, serpentait d'un mur à l'autre en éclairs, se dilatait en indicibles rayonnements. Des sylphides drapées de gazes, des formes aériennes enlacées dans les rubans, d'éblouissantes apparitions emportées sur un nuage de dentelles vaporeuses, des feux follets dans une corolle, de divines diabesses peletonnées dans le tarlatane comme l'oisillon dans son nid de duvet, tout cela donnait à la salle une couleur de palais enchanté à tromper les plus clairvoyants.

Et dire que, par galanterie, c'est à une telle influence vertigineuse que s'exposaient tous les vieux loups du célibat; que, de propos délibéré, ils se mettaient au blanc sans pâlir et sans trembler ! Demain, la chronique donnera le nombre des véritables blessés à mort; hier, ils le paraissaient presque tous, chaque triomphatrice emportant elle-même à travers la mitraille et le feu roulant du quadrille, l'invalides qui lui devait ses blessures. Il nous a même paru que l'invalides s'aidait.

Le bal des célibataires, malgré ses tourbillons et ses emportements, n'était pas tant encore un bal qu'un grand rendez-vous social, donné pour rapprocher les distances, supprimer les éloignements et mettre les inconnus en rapport. C'était la cité qui se passait en revue, et, certes, il y avait de quoi. Les gilets rouges du service de Sa Gracieuse Majesté tranchaient sur la tenue moins disciplinaire des belles volontaires et des braves irréguliers. La force régulière, maris et femmes, les vrais aguerris et les vieux troupiers de la vie, défilait à son tour avec un peu plus de gravité. Impassibles au plus vif de la mêlée, ceux-là satisfaits du butin remporté dans la valeur de leurs premières années, ne descendent plus dans l'arène que pour donner l'exemple à la nouvelle génération et modérer la bouillante vaillance de leurs rejetons.

Les nombreux panaches du camp féminin laissaient les irréguliers assez indécis sur le choix des sentiers à suivre, car on y paraissait terriblement disposées à gagner ses épaulettes, si tant est que, dans ce pays-là, il paraît entendu que le moyen de remporter plus vite ses épaulettes, c'est d'en avoir le moins possible.

La réunion de mercredi soir comptait près d'un millier de personnes, tous gens de bonne volonté. En galanterie, l'épée ne veut point le céder à la toge, la plume à la lance et la chaise curule à la salamandre; gens de loi, gens d'épée, gens de la faculté, gens de la finance, c'était à qui aurait le faux-col le plus étouffant et le torse le plus flexible. Le défenseur attitré de l'orphelin n'est pas aussi étranger qu'on le pense aux cas où l'orpheline a ses parents. Le guerrier, qui a escaladé Sébastopol sait, à propos, se ménager les issues secrètes qui conduisent plus tranquillement au cœur de la place forte; l'homme de commerce, qui n'aime pourtant pas à payer les frais de détours et de circuits, court de lui-même au devant des impositions et cherche à se creuser un canal navigable dans le cœur de la mère indulgente.

Il n'est rien, après tout, d'aussi légitime et d'aussi aimable que la satisfaction de la mère assistant aux triomphes de son enfant. Les adorateurs sont toujours les bienvenus; hier soir la mère en permettait la lecture à sa fille. Mais que ces jeunes filles lisaient donc fort et qu'elles étaient studieuses !

Les décorations de la salle principale sont tout une histoire à raconter. Les lambris, d'ordinaire pâles et nus, avaient reçu une toilette de circonstance des mieux portées, et il a du falloir infiniment de pièces d'étoffe pour habiller cette immense charpente avec la coquetterie que l'on y a déployée. Un miroir oval placé au centre de chaque panneau servait de rendez-vous à des rayons en étoffe qui arrivaient de tous côtés de la hauteur des fenêtres. Ces rayons habilement représentés étaient l'effet de plis réguliers, où le rouge et le blanc alternaient à intervalles mesurés de deux pieds. Une bordure de sapin encadrait le tout. Cette décoration répétée une vingtaine de fois donnait à la salle une physionomie souriante et animée. Les nombreux drapeaux qui tapissaient les galeries et qui se détachaient de la voute complétaient ce tableau enchanteur. Cette décoration a dû coûter au

moins \$300; mais elle a bien réjoui le regard pour le double de la somme. Elle avait été exécutée par MM. Gauttier et Vervais.

Il n'est pas facile de faire ressortir tous les beaux côtés de cette soirée; qu'il suffise de dire que cette réunion a été merveilleusement organisée et conduite sur une grande échelle, sur une si grande échelle que toutes les classes de la société y avaient envoyé de nombreux échelons. Un peu plus et, comme dans le conte de P'tit Jean, ça devenait ressemblant à la tige de fève qui poussa tellement que celui-ci y grimpa jusque dans la lune. L'ambition des célibataires est allée peut-être plus loin. Leur provision inépuisable de fin Champagne et de Moselle était telle qu'avec un peu de bonne volonté, nous eussions pu voir facilement les étoiles du troisième ciel.

Les parties fines, les friandises de l'industrie culinaire, c'est, pour tout de bon, dans leur branche et que n'auraient-ils pas inventé ces vieux garçons pour recevoir d'aussi jolies croqueuses.

Si Aladin revenait des mille et une nuits, il nous trouverait joliment avancés sur son siècle. Les génies les plus puissants ne pouvaient entasser leurs merveilles que sur des tables souterraines. Nos célibataires sont rendus aux seconds étages avec un étalage de luxe et de délicatesses que nous pourrions préférer à tous les produits de la Lampe Merveilleuse. Qu'il y avait plaisir à voir grignoter toutes ces inimitables fantaisies de la confiserie, pignons sucrés, vols-avent, gateaux soufflés, rissolles, croquants, massapains et nous ne savons quoi encore. Les tables ployaient sous le poids.

Dans les grosses pièces, il y avait de la hure de sanglier, des pâtés de perdrix, des dindes truffées, des rouelles de bœuf, du jambon à la gelée, des langues à la gelée.

Dans les viandes rôties, il y avait du dinde, du poulet, des perdrix, des cailles, des poules de prairie.

Les Entrées contenaient des petits patés de foie gras excellents, de la mayonnaise de poulet et une mayonnaise de homard qui se mangeait fort bien.

Dans les entremets, nous nous y perdions. C'étaient des gelées au maraschino et au curaçao, des charlotte russe, des blancs manges, des châteaux brillants, des biscuits napolitains, de la bagatelle anglaise, des pyramides d'un goût merveilleux comme forme et comme fonds, oranges, cocos, raisin, bonbons, il en pleuvait. Les fruits cristallisés, les motos, etc., n'y manquaient pas non plus.

Ajoutons y une soupe aux huîtres, qui mérita, auprès de presque tous ceux qui s'en sont fait servir, les honneurs du rappel.

À la table des rafraîchissements, c'était un assortiment complet de crèmes à la glace et de boissons réfrigérantes, du thé et du café, mais surtout un punch au champagne qui n'avait pas eu son pareil de longtemps.

Les plats d'ornement méritent une mention spéciale. Une chaumière canadienne en hiver y était représentée à la perfection et la chapelle de Belœil en été. Quatre trophées représentaient l'armée, la science, le commerce et les arts. Chacun de ces morceaux avait une hauteur de deux à trois pieds et le travail tout en sucre et en coquillages était si parfait que la nature était initiée dans ses moindres détails. Deux autres plats, représentant un jet de fontaine étaient également ravissants.

Des vases de fleurs artificielles trompaient tous les regards en les charmant. Toute la décoration des fleurs était due aux talents bien connus de la maison Edouard David, de la rue Notre-Dame.

Le pourvoyeur de la table c'était Gilbert et c'est tout dire.

Les membres du comité d'organisation peuvent s'enorgueillir de leur succès. Ce sont MM :

W. H. Hingston, M. D.	A. M. Cohen,
T. K. Ramsay, C. R.	A. A. McCulloch,
M. N. Delisle,	C. Sewell, M. D.
O. Perrault,	Louis Pominville,
T. Wilson,	H. Baby,
H. Rawtree,	James Esdalle,
W. J. Cunningham	A. R. Allan,
N. J. Handyside.	

La liste des invités était considérable ; on y voyait toute l'aristocratie de la société canadienne. Les invitations étaient au nombre de 1000.

Chronique d'Ottawa.

Nous sommes à cette saison de l'année où toute jeune fille bien née délaisse l'exercice du piano pour celui du patin. Notre rivière, petite cousine de votre majestueux St. Laurent, a l'honneur de compter présentement toute la belle jeunesse d'Ottawa au nombre de ses tributaires.

Tous les soirs, on rencontre dans nos rues des escouades de gens des deux sexes, qui, toutes, vont se jeter dans l'Ottawa. J'ai vu des citoyens, à l'heure où les étoiles commencent à scintiller au firmament, déboucher rue Sussex, flanqués de deux demoiselles, et décorés de trois paires de patins. Ils avaient l'air heureux.

Certes, je n'ai pas l'intention de jeter sur leur bonheur la moindre parcelle d'amertume, mais il m'est bien permis de dire que ces gens-là sont heureux à peu le frais. Moi, je n'eusse pas été satisfait à moins de trois demoiselles et de quatre paires de patins.

Si je voyais dans la rue un monsieur orné de quatre paires de patins, donnant les bras à trois demoiselles, je m'écrierais dans un grand transport :

—Voilà un gaillard qui a bien de la chance !

Quand on prend des patins on n'en saurait trop prendre, etc.....

Les beaux jours de patin sont à leur aurore. Le *Skating Rink* a ouvert ses portes, et ses heureux abonnés ont sans doute commencé à y faire des parties folles. On s'amuse sur la glace presque autant que sur la terre ferme ; c'est une remarque que j'ai faite à la première mascarade à laquelle il m'a été donné d'assister. Les patineurs sont graves comme un article intitulé : où allons-nous ? Mais soyez persuadés qu'au fond ils ont le cœur plongé dans un océan de félicités.

Tout me paraît fort convenable dans le *glaciarum* improvisé sur la rivière Ottawa.

Au haut de l'escalier, en pente raide, où descendent patineurs et patineuses, on a placé une belle lampe à l'huile de pétrole, de sorte qu'aucun Monsieur ne peut égarer ses demoiselles, ou se départir de ses trois paires de patins pendant la descente.

J'en conclus que l'entrepreneur du rond possède une nature d'élite, et qu'il sacrifierait tout le pétrole de la terre pour empêcher qu'aucune fillette n'éprouvât une crise de nerfs dans l'intérieur de ses domaines.

Un homme aussi dévoué aux plaisirs de ses contemporains, mérite certainement les sympathies du public, et si mes lecteurs hésitaient à faire des vœux pour la prospérité de son établissement, j'aurais de leur tempérament une fort mauvaise idée.

J'aime une jeune fille qui patine. Ce n'est pas la première venue qui ose circuler sur cette chaussure garnie de fer, qui cause tant d'accidents regrettables à des gens fort distingués du reste. Il faut du caractère, de la volonté, et de l'énergie, pour tenter les aventures d'un rond à patiner. Celles qui s'y risquent, et qui en sortent avec toute leur dignité verticale, méritent tous les éloges, et le meilleur mari qui soit au monde.

Il paraît qu'autrefois, les femmes, cent fois plus rusées que les hommes, se servaient du patin pour embellir leurs aimables personnes. Regnard a dit :

Sur un patin de liège élevant sa chaussure,
Lise veut être grande en dépit de nature.

Les patins d'aujourd'hui n'ont plus la même utilité ni le même emploi ; ils amusent, et c'est tout. Mais je suppose que les susdits patins n'étaient qu'un simple engin de séduction, absolument, comme la crinoline, qui va reparaitre, dit-on, aussi belle et aussi honorée que par le passé.

Il est à remarquer d'ailleurs que dans l'origine, le patin n'était qu'un soulier, dont la semelle était fort épaisse, et que les femmes portaient pour se grandir.

Je me demande pourquoi les femmes cherchaient à se grandir, dans le passé. Par coquetterie, sans doute ?

La coquetterie est donc une bien vieille chose ?

Mon Dieu, elle date probablement du paradis terrestre, et elle n'a peut-être jamais eu de période de décadence.

Maintenant, faites place à quelques anecdotes, cueillies çà et là :

Un ancien artiste épouse une femme quelconque ; on demande à un sien parent à quel entraînement c'était le conjoint, à la raison ou à l'inclination. « Mais, fut-il répondu, c'est un mariage de raison du côté de la figure, et un mariage d'inclination du côté de l'argent. »

Vous savez la remarque terrible et profonde du fourvoyeur qui enterrait les morts après la bataille.

« Mais, malheureux, lui dit un des officiers qui surveillaient cette sinistre besogne, tu viens de pousser dans la fosse un homme qui respirait encore ? »

—Ah ! Monsieur, répliqua le fossoyeur, on voit bien que vous n'avez pas, comme moi, l'habitude..... Si on les écoutait, il n'y en aurait jamais un de mort.

Un jour, deux vaudevillistes avisent aux Champs-Élysées un croque-mort qui revenait à vade.

« Cocher, avez-vous de la place ? dit l'un d'eux en faisant le signe usité pour les omnibus. »

—C'est bon, c'est bon, répliqua le croque-mort, votre tour viendra ; et ne faites pas tant les malins, j'en ai enterré de mieux portants que vous.

Une autre fois, c'était à la Martinique, en temps de fléau ;—d'immenses voitures parcouraient la ville portant des centaines de victimes au cimetière.—Un nègre, compris un peu légèrement dans une hécatombe, parvint à se dégager de ses camarades, et se mit à sauter lestement à terre.

« Arrêtez, se mit à crier le croque-mort, arrêtez mon mort, qui se sauve !..... »

Une drôle d'annonce dans un journal :

« On a laissé dans nos bureaux un parapluie rouge.—Il sera rendu à la personne qui pourra en indiquer la couleur. »

Voici une plaisanterie au sujet des médecins. Elle n'est pas neuve, mais elle amuse toujours.

Il s'agit d'un sujet quelconque qui a fait un voyage en bateau à vapeur.—La chaudière fit explosion et M. X. fut transpercé d'une broche en fer de sept pieds.—La broche pénétra dans le ventre, un peu au-dessus du nombril, et sortit par le dos à égale hauteur, de telle sorte qu'il avait trois pieds de broche en avant, trois pieds de broche en arrière.

On rapporta M. X. chez lui, et sa position parut exiger les ressources de l'art.

On fit appeler un médecin. Celui-ci prit le pouls du malade et lui demanda où il avait mal.

« Au ventre, monsieur. »

—Ah bien ! comment cela vous est-il arrivé ?

Ici, le malade raconte longuement l'accident de l'explosion.—Le médecin reprend :

« Est-on sujet à cet accident dans votre famille, monsieur ? »

—Non, répondit le malade, pas que je sache. Mon père et ma mère sont très vieux et n'ont jamais été embrochés ;—mon frère se porte très bien, et ma sœur non plus n'a jamais eu de broche à travers le ventre ;—il en est de même pour mes oncles et pour mes tantes.

—Très bien, monsieur.—J'avais besoin de ces renseignements pour le pronostic. »

Le médecin, pour prouver qu'il a bien compris l'affection du malade, ajoute ensuite :

«—Vous devez avoir beaucoup de peine, monsieur, à vous coucher sur le dos ? »

—Oui, monsieur. C'est même impossible.

—Il ne doit vous être guère plus facile de vous coucher sur le ventre ?

—En effet, monsieur, j'éprouve à ce sujet la même difficulté.

—Il doit vous être beaucoup plus facile de vous coucher sur le côté ?

—En effet, monsieur, c'est bien cela ! C'est la seule position qu'il me soit possible de conserver.

—C'est bien, monsieur ; ces renseignements me suffisent ; il ne vous reste plus qu'à convenir du traitement.—Ici, les indications sont excessivement précises : ou nous pouvons laisser la broche, mais alors il y a à craindre des accidents inflammatoires, ou nous pouvons l'extraire, mais il y a danger que vous ne surviviez pas à cette opération.—La science a ses limites, monsieur ;—votre sort est entre vos mains ;—decidez-vous pour l'un ou l'autre traitement. »

CARLE TOM.

Correspondance de Rome.

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

Rome, ce 5 Déc. 1868.

Vraiment ce soir je me sens un courage à tout dévoter..... pour ne rien faire. Et cette lettre qu'il me faut envoyer ; mille millions de gibernes, quel métier ! Que diable voulez-vous que je vous chante ? Que nous sommes bien ? Ça se conçoit ; que la gamelle est devenue meilleure ? Oh ! messieurs, impossible ; qu'il y a eu des nominations, des changements ? Au fait, c'est une idée, et puis voyez donc, dire quelques mots de l'exécution capitale des deux complices de « Serristori » ; ajouter quelques coquilles, brasser le tout, et je vous fais une correspondance *fuori rango*.

Depuis quelque temps, la chance, notre fidèle compagne jusqu'à ce jour, semblait nous refuser ses faveurs ; aucune nomination caradienne n'était faite. Heureusement que la veine en est reprise, dans la personne du zouave « Richer », qui le premier est sorti de l'urne aux nominations, avec les galons de caporal. Il paraît que ce n'était là que le prélude de plusieurs autres.

Le quatrième dépôt renfermant le 3^{me} détachement est revenu à Rome et se trouve caserné au Janicule ; ayant dernièrement versé ses hommes en compagnie, il vient reprendre de nouvelles recrues. Nos Canadiens font des merveilles dans leur fonctions d'instructeurs ; ils disent bien avoir quelques difficultés avec la langue *hollandaise* ; et quelle langue, mon Dieu ; mais ça finit par aller. Si nos gradés ont su s'attirer l'amitié des officiers supérieurs, ils n'en sont pas moins aimés par les soldats qui ne rencontrent pas en eux cette rudesse, si blessante pour celui qui n'est pas fait au service ; ils se montrent, au contraire, affables et polis envers tout le monde.

Mardi le 24 novembre, avait lieu l'exécution capitale de « Monti » et de « Tognetti » les deux auteurs principaux du crime de « Serristori. »

Peut-être aimeriez-vous à connaître un peu la vie de ces deux victimes garibaldiennes ? voici tout ce que j'en connais :

Ces malheureux avaient reçu dans leur enfance, une éducation chrétienne et vraiment catholique. On leur avait appris à aimer l'Eglise, à respecter son chef et reconnaître son autorité. Monti et Tognetti, forts de ces principes, avaient mené une vie exemplaire jusqu'en 1863, époque où ils firent connaissance avec les sectaires carbonaristes.

Leur histoire, peut-être plus lugubre, fut celle de bien d'autres. Continuellement en rapport avec ces monstres, sans foi, ni cœur, ni principes, ils perdirent de jour en jour les saints enseignements de leur enfance, et la foi finit bientôt par s'éteindre complètement en eux.

Alors aveuglés par les belles promesses de cette secte infernale, poussés par la haine qu'on leur avait inspirée pour le Saint-Siège et ses défenseurs, animés du désir de la vengeance, excités par l'espoir du gain, ils mirent à exécution l'infâme projet tramé à l'avance par la loge.

Surpris pour ainsi dire sur le fait, ils furent mis sous verroux où ils demeurèrent pendant plus d'un an. Ils furent trouvés coupables devant les juges et le 23, leur sentence fut prononcée et l'exécution fixée au lendemain à 7 heures.

Dès quatre heures, le matin du 24, nous nous dirigeons en foule vers la place du "cirque," près de celle de "Bocca sela Verita," où se dressait sombre et terrible, la sanglante guillotine.

Tous les Zouaves en garnison à Rome étaient sous les armes, renforcés d'un détachement de cavalerie et de quelques compagnies de chasseurs indigènes. Les avenues étaient sous bonne garde et le peuple n'était pas admis à l'exécution. Les prisonniers avaient passé la nuit en prière et avaient eu le bonheur de recevoir la sainte Eucharistie. Au moment de partir pour se rendre au lieu de l'exécution, ils firent appeler notre Lieutenant-Colonel De Charrette, et, se jetant à genoux, ils implorèrent de lui le pardon de leur crime. M. de Charrette les assura que depuis longtemps tout était pardonné, et que, de plus, le régiment se chargeait de pourvoir à leurs familles; qu'ils pouvaient sans crainte marcher à la mort.

Enfin, à 7 heures précises, on aperçut au bout de l'avenue, le lugubre cortège, précédé de la croix. Oui, cette croix qu'ils avaient outragée, maudite, était là aux derniers instants de ces malheureux; ce saint vieillard auquel ils avaient fait la guerre avec tant d'acharnement, recommandait pour eux des prières publiques, et accordait indulgence plénière aux âmes charitables qui communiaient pour le repos de leur âme; ces prêtres qu'ils avaient poursuivis de leur haine, avaient, avec eux, passé la nuit en prières, et les accompagnaient jusque sur la guillotine; ces zouaves si inhumainement traités par eux, étaient aussi présents, et leur figure empreinte de tristesse n'exprimait pas la haine; ces hommes si redoutables dans le combat étaient compatissants pour le malheur.

Oh! Sublime loi de notre sainte religion, que tes enseignements sont précieux! Quelle autre que toi, religion du Christ, eut pu faire ce miracle de charité!

Et vous, la secte infame du Garibaldianisme, race de mécréants, suppôts de l'enfer, à un spectacle si beau, si noble, si grand, vous ne tombez pas à genoux pour implorer le pardon du chef d'une aussi sainte religion!

Et toi, "Manebroa" traître à ta patrie, à ton Dieu, à une basse et vile, tu oses en plein parlement élever la voix pour vanter le crime.

Tu les proclames martyrs de la patrie et tu veux élever un monument à leur mémoire. Ecoute ce qu'ils pensent de toi et des tiens, lis cette lettre de "Monti" au St. Père et dis moi, vous respectez-ils?

Ah! vous trépignez de dépit, vous sentez vaincus et vous écumez de haine et de vengeance. la vengeance, vous la pouvez, elle vous est facile. Vous pouvez nous tuer, nous détruire; nous mourrons, mais cette cause que nous défendons triomphera et si vous touchez à un seul cheveu de l'auguste Pie IX, c'est que le dernier d'entre nous aura renoncé au dernier soupir.

Cependant, le cortège s'avancait toujours, les prisonniers paraissaient résignés; ils montèrent d'un pas assez ferme les huit marches de la guillotine. Arrivés sur la plate-forme, ils reçurent une dernière absolution; le couteau s'éleva deux fois et deux fois il retombe avec un bruit mat: la justice humaine était satisfaite.

Quelques instants après, les bons moines apportaient les cadavres des suppliciés dans une petite chapelle, où un service leur fut chanté. Que Dieu ait pitié de vos âmes, malheureuses victimes d'une lâche société! Votre crime fut grand, mais l'expiation fut complète.

Dans que quelques jours, nous partent encore deux zouaves canadiens: M. Fauché, de Montréal et le père Patenaude, notre vieux trappeur, qui est désespéré de n'avoir pas tué "Garibaldi," à la vérité, c'eût été un beau coup de feu.

Allons, il se fait tard, en bons amis, une franche poignée de mains et au revoir.

LOUIS T. GARCEAU,
Zouave Pontifical Canadien.

12 décembre, samedi, 3 heures.

Je puis dire que j'en ai furieusement de la chance; je termine ma correspondance à la hâte, pour pouvoir profiter de la malle et j'arrive juste à temps pour tre en retard. Comme je me flatte d'être philosophe, j'en prends carrément mon poste et je rouvre ma lettre pour ajouter quelques nouvelles.

Le 8 décembre, le jour de l'Immaculée Conception, nous sont arrivés (au beau milieu d'un quadrille très animé) Messieurs les abbés Loranger et Piché, que nous attendions depuis longtemps. La danse cessa aussitôt, comme vous pouvez le penser et les poignées de mains, les cris de joie, les félicitations, les questions sur la traversée, le pays, les parents, Dieu de Dieu, les pauvres messieurs ne savaient à qui répondre. Avez-vous des lettres pour moi, disait l'un, et de l'argent, m'en envoient, reprenait l'autre, et du tabac, du vrai tabac canadien, vous en restez-il encore?

Enfin, le calme se rétablit un peu et les lettres purent être distribuées et la *blague* à tabac fut généralement mise à la disposition des amateurs (le tabac ça s'entend) et tonnerre de bon soir, elle oui, bien vide, dans la poche du pro-

priétaire. Foutre! nous l'avons dégusté celui-là, quel courage, mon Dieu, quelle bonne volonté nous y mettons!

Sur la demande de ces messieurs, nous chantâmes quelques refrains canadiens, nous y mimes autant d'entrain que sur les bords du Saint Laurent.

Comme quelqu'un de nous faisait cette réflexion que tous les Canadiens à Rome se soutenaient entre eux, s'aimaient comme des frères et s'entraidaient les uns les autres, M. Loranger nous dit des paroles d'une très grande vérité: "N'est-ce pas, nous disait-il, que lorsque nous sommes loin de la patrie, nous nous sentons bien plus Canadiens?" Ah si nous l'aimons notre Canada, si nous sommes unis entre nous, il faut le demander à nos frères d'armes, qui disent souvent de nous: "Certes voilà des gens qui sont fous de leur pays." En effet, nous faisons une si belle peinture de notre pays, que la France est tentée d'y émigrer!

Mais la fête ne s'est pas terminée là. Le lendemain MM. les abbés Loranger et Piché nous firent le plaisir de nous payer la goutte (quelques bouteilles de vin). Nous bûmes avec enthousiasme et après discours de félicitations d'un côté, discours de remerciements de l'autre, nous reprîmes le chemin de la caserne, d'un pas ferme, très ferme.

Messieurs Loranger et Piché ont gagné d'emblée l'amitié des zouaves; comment peut-il en être autrement aussi, avec amabilité, tabac canadien et vin? Qu'en dites-vous?

Les révolutionnaires mènent le diable à quatre; ils sont furieux de l'exécution du 24 novembre et ils font tous leurs efforts pour faire retirer les troupes françaises, mais ça ne prend pas.

LOUIS T. GARCEAU,
Zouave Pontifical Canadien.

Correspondance.

LE BLÉ DE LA MER NOIRE, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET M. JOS. PERREAULT.

Monsieur le Rédacteur,

Enfin M. Perreault a obtenu seize cents piastres de la chambre d'agriculture. Il va partir pour l'Europe, devant se rendre jusqu'à Odessa, chargé par 14 sociétés d'agriculture d'acheter du blé de la Mer Noire à cinq piastres le minot, et des percherons à mille piastres. Excellente spéculation, puisque, d'après les renseignements du commerce pris à meilleure source, le blé ne lui reviendra pas plus de deux piastres et demie le minot. Il pourra même l'acheter à Marseille où l'on trouve d'immenses quantités de blé d'Odessa. M. Perreault doit être fier du bon effet de sa circulaire aux sociétés d'agriculture. Il y a de quoi, car le tour est trop bien joué.

Au commencement de la discussion, on rapporte que M. Perreault a essayé d'avoir des scrupules. Il ne voulait pas voter sur une question qui lui était personnelle.

Suivant lui, la société de Verchères seule avait pris l'initiative de cette importation. Les autres sociétés suivaient le courant, d'elles-mêmes, spontanément. Oubliant ses 75 circulaires et les appels chaleureux de sa *Revue*, il a eu le courage de dire qu'il ne s'en mêlait pas. Mais, à la fin, voyant la discussion devenir sérieuse, et prendre une mauvaise tournure, il a essayé de faire violence à ses scrupules et aux convenances de sa position. Il est venu mettre le poids de son vote dans le plateau de la balance. Il le fallait bien, le salut de la patrie était en danger. Sans le voyage d'Odessa, pas de récolte de blé l'année prochaine. Famine dans le Bas-Canada!

Tout cela s'est fait, ajoute la rumeur, malgré une vive opposition de la part de l'Hon. P. J. O. Chauveau, l'Hon. J. Beaubien, du Dr. J. C. Taché et du Rév. M. Pilote.

A chacun la responsabilité de ses actes, avec les conséquences de ses votes.

L'opposition ne refusait pas un octroi qui eut un caractère général d'utilité pour toutes les sociétés d'agriculture. Car, disait-elle, les libéralités de la chambre ne doivent pas se concentrer sur 14 sociétés à l'exclusion des 61 autres qui voudraient rester étrangères à la spéculation de M. Perrault. Elle s'opposait seulement à l'octroi d'une somme d'argent qui ne devait profiter qu'à un petit nombre.

La chambre d'agriculture doit ses encouragements et ses faveurs à toutes les sociétés également. Une contre-résolution fut donc proposée par l'hon. Dr. Beaubien, à l'effet d'allouer tant par cent, jusqu'au maximum de \$60 à chaque société sur la somme affectée

pour l'importation de l'étranger de blé ou grains de semence, animaux, etc. Mais cela ne pouvait pas convenir au désintéressement de M. Perrault. Il s'écriait, de temps à autres, dit la rumeur: Quoi! on veut me voter trente sous lorsque je demande une piastre! La bouche parle souvent de l'abondance du cœur. Cette fois, tout le monde criera à la sincérité de cette naïve exclamation.

Cet amendement fut perdu, paraît-il, par la voix prépondérante de l'hon. U. J. Tessier, président *pro-tempore*. Car il y avait égalité de voix, quatre pour, quatre contre: pour, l'hon. P. J. O. Chauveau, l'hon. J. O. Beaubien, le Dr. J. C. Taché, député-ministre de l'agriculture au gouvernement fédéral, et le Rév. M. F. Pilote, de Sainte-Anne; contre, l'hon. U. J. Tessier, l'hon. Ross, l'hon. U. Archambault, M. Jos. Perrault et M. Marsan, professeur d'agriculture à l'Assomption.

Dans l'octroi d'une part égale faite à toutes les sociétés indistinctement, M. Perrault n'eût pas trouvé son compte. Aller en Europe au nom des sociétés d'agriculture du Bas-Canada, et, ce qui vaut mieux, aux frais de la chambre d'agriculture, n'y a-t-il pas de quoi faire tourner la tête? Peu importe l'ouverture par laquelle l'argent entre dans l'escarcelle, quand on a la pièce on l'a tient. C'est le principal de l'affaire. Une piastre par minot, ce n'est rien; mais quand on peut aller jusqu'à 1600 minots ça vaut la peine.

Ce bon et zélé patriote, dit la rumeur, aurait voulu avoir encore bien plus que cela. N'a-t-il pas proposé, au début de l'assemblée, de mettre la main sur les seize mille piastres de la chambre d'agriculture, pour acheter le blé et les percherons, sauf remboursement à même l'octroi de l'année prochaine? En cas de non succès dans ses opérations, il offrait, comme sûretés collatérales, des parts de banques, des débentures de gouvernement ou des hypothèques.

On croira peut-être qu'une telle proposition a été vivement repoussée par toute l'assemblée. Point du tout. La votation a donné quatre contre quatre, non compris M. Perreault, qui s'est abstenu cette fois par délicatesse de conscience. L'opposition a dit qu'il n'était pas de la dignité de la chambre de faire avec l'un de ses membres des transactions commerciales de cette nature. En effet, cela sentait la boutique. Le public apprendra que, dans la chambre d'agriculture, quatre membres ont du moins compris cela. Elle a dit aussi qu'en vue de fonder un musée agricole pour la province de Québec, elle avait acheté des collections d'une grande valeur et qu'une partie de son capital devait être affectée annuellement au développement graduel de cette importante fondation. On a voulu faire comprendre à M. Perreault que la chambre ne devait pas prêter son nom ou son argent pour lui faire faire une spéculation de commerce, que le blé de la Mer Noire était suffisamment répandu en Canada, puisque l'on pouvait s'en procurer partout—que le blé qu'il voulait vendre cinq piastres le minot ne lui reviendrait certainement qu'à deux piastres et demie au plus—que ce fait était bien établi par deux lettres au président de cette chambre, l'une du consul anglais à Odessa, en 1867; l'autre de M. Ogilvie, de Montréal, M. P. P., qui a visité Odessa l'année dernière. La première de ces lettres a été lue à l'assemblée du 1er décembre, l'autre dans cette assemblée.

Ce n'était pas par pure distraction que M. Perreault voulait puiser à pleines mains dans la caisse de la chambre. Il venait d'écrire ce qui suit dans le numéro du mois de décembre de sa *Revue*: "Seize milles piastres sont au crédit de la chambre d'agriculture, et ce capital dort improductif, au lieu d'être employé au progrès agricole. Avec cette somme, la chambre d'agriculture pourrait importer des étalons de choix pour être vendus à l'enchère aux sociétés de comtés. Elle pourrait encadrer importer des semences de blé, d'orge, d'avoine, de lin, de chanvre et autres plantes reconnues les meilleures. La loi ne lui fait-elle pas un devoir de prendre l'initiative de ces importations?"

M. Perrault a voulu faire peser sur les délibérations de la Chambre les 14 sociétés qui lui ont demandé du blé de la mer Noire et des percherons. Dans le paragraphe de la *Revue* cité plus haut : « Nous ne craignons pas d'affirmer que si les sociétés, désireuses d'obtenir du blé de la mer Noire ne font pas sentir leur influence, leur demande ne sera pas écoutée. » La Chambre sera, sans doute, très-flattée d'un compliment si bien placé sous la plume de son organe officiel. Elle se dira qu'elle est bien bonne de payer si cher l'honneur d'être flouettée par une main qu'elle nourrit depuis tant d'années.

Dans le cours des débats, dit encore la rumeur, M. Perrault, voyant que son affaire prenait mauvaise tournure, a imaginé un nouveau moyen de s'assurer une majorité. M. Pilote votait contre lui. Une voix de moins dans l'opposition était une affaire capitale pour le succès de la spéculation. Donc, il fallait mettre cette voix de côté. Il a recusé M. Pilote comme ne représentant pas suffisamment l'école d'agriculture de Sainte-Anne, comme professeur. M. Pilote a répondu qu'il siégeait dans cette Chambre en vertu d'un diplôme obtenu de l'Hon. Surintendant de l'éducation, M. Chauveau, lors de l'organisation de la chambre actuelle en 1857, et que tant que ce diplôme ne serait pas annulé, il prendrait part aux délibérations et voterait en conséquence. M. Pilote a ajouté qu'il avait toujours siégé régulièrement et pris une part active dans tous les procédés de la chambre d'agriculture, sans que jamais personne ait pensé à le mettre à la porte. Cette courageuse hardiesse était réservée à M. Perrault, l'homme des grandes initiatives.

La proposition de M. Perrault a été repoussée.

M. Perrault a, sans doute, oublié qu'il a siégé lui-même pendant plus d'un an dans la chambre d'agriculture, sans diplôme de qui que ce soit, mais seulement comme professeur de son école d'Agriculture de Varennes, qui n'a jamais existé en dehors de son prospectus.

A propos des scrupules de M. Perrault, j'ajouterai un autre fait entre mille.

En 1860, M. Perrault était secrétaire de la chambre d'agriculture et rédacteur de l'*Agriculteur*, son organe officiel. Sa conduite à l'exposition provinciale de Québec avait comblé la mesure. La chambre le força à résigner sa place de secrétaire. Il voulut s'en venger. Trois mois plus tard, au moment où les sociétés d'agriculture se réorganisent et élisent quatre membres de la société d'agriculture, M. Perrault leur envoie une circulaire proposant trois nouveaux noms à la place de MM. DeBlois, de Québec, Dostaler, de Berthier, et Turgeon, de Terrebonne. Mais pour donner à cette liste un vernis d'authenticité, afin de mieux surprendre la bonne foi des sociétés, il s'introduit furtivement dans le bureau du secrétaire de la chambre d'agriculture, M. Chagnon, met la main sur la clef du bureau, cachée dans un endroit secret, saisit le sceau de la chambre et donne à sa liste un caractère authentique, sans la signer toutefois. La plupart des sociétés trompées par ce stratagème, crurent avoir affaire à un document de la chambre. Elles crurent que les trois membres cités plus haut avaient résigné en faveur des trois nouveaux noms proposés. L'élection fut donc emportée par cette manœuvre de M. Perrault.

Mais il est temps de finir. Cette lessive devient ennuyeuse. Ce n'est pourtant que le commencement. Je ne dirai rien de cette formule de compliments à son adresse qu'il vient d'envoyer à toutes les sociétés d'agriculture. Elles n'ont qu'à signer et le compliment est fait. Ces éloges ont seulement l'inconvénient de sortir du même moule. Quatorze sociétés ont eu le courage d'y mettre leurs noms. Avalanche de claques. Le parfum de cet encens n'est pas délicat. C'est de la grosse résine à trois sous la livre brûlée dans des casseroles de tôle.

La conclusion pratique de tout cela est que l'organisation de la chambre d'agriculture est vicieuse. Il faut la mettre à l'abri des coups

de main et des surprises de l'intrigue ou de la spéculation, deux plaies honteuses qui ne peuvent que la déconsidérer aux yeux du public. Ceux qui sont chargés d'y voir ne doivent pas manquer de s'en occuper. L'occasion est favorable. La mesure est pleine, elle déborde. Il faut donner au gouvernement plus de pouvoir pour contrôler l'emploi des deniers, et choisir lui-même quelques membres parmi les sommités agricoles du pays, afin de contrebalancer les membres élus par les sociétés toujours exposées à la cabale, à l'intrigue et aux surprises.

Ce qui vient de se passer dans l'assemblée du 16 courant, et ce que M. Perrault vient d'écrire dans sa *Revue* font voir que notre organisation agricole a besoin d'une réforme radicale.

C'est M. Perrault lui-même, l'organe officiel de la chambre d'agriculture, qui s'est donné la triste mission de lancer la première pierre contre le corps vénérable qui lui donne du pain et une belle position. Voici les derniers mots de l'article cité plus haut : « Rester plus longtemps dans l'inaction lorsque toutes les sociétés de comté prennent une si louable initiative, ce serait donner raison à l'opinion malheureusement trop générale de l'inutilité de la chambre d'agriculture au point de vue du progrès agricole. Elle a été créée dans le but de donner, de diriger le mouvement et non pas de le recevoir des sociétés. Il faut donc que la chambre joue son rôle dans l'organisation agricole ou qu'elle abdique. » *Revue agricole*, décembre, 1868, page 69.

Ou qu'elle abdique ! défi outrageant que son auteur devrait au moins avoir assez de respect pour lui-même pour le faire imprimer ailleurs que dans le journal qui lui sert de piedestal.

Vraiment, il n'a pas la main heureuse, ce vaillant champion de la cause agricole, soit qu'il écrive, soit qu'il essaie de créer. Qu'a-t-il fait de solide et de durable depuis 10 ans ? Rien, si non, des avortements. Tout ce qu'il touche, périt.

Sa nouvelle importation aura pour lui des conséquences d'autant plus désastreuses qu'il aura intéressé à son succès un plus grand nombre de personnes. Puissé-je être dans l'erreur.

QUI VIVRA VERRA.

Jurisprudence.

COUR SUPÉRIEURE. — EN RÉVISION.

Montréal, 30 Décembre 1868.

Présents : Les Honorables Juges Mondelet, Berthelot et Mackay.

Honoré Genier vs Henry Woodman et Louis Hainault, Shérif Défendeur.—Jugement de la Cour Inférieure révisé. Montant des dommages réduit à la somme de \$1600.07, courant, chaque partie payant ses frais en révision. L'Hon. Juge Mondelet, dissident.

Présents : Les Honorables Juges Mondelet, Berthelot et Torrance.

Collette vs Senecal et Senecal, Opposant, et Collette, Contestant. — Opposition déboutée pour un tiers, l'Opposant payant les frais de contestation.

Steal vs Bryson et Bryson, Opposant, et Steal, Contestant.—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

Jacques vs Lussier.—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

C. D. Miller vs Gregor McGregor.—Jugement de la Cour Inférieure confirme avec frais de la révision contre le Défendeur.

Benj. Whalley vs Kennedy.—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

McDonald vs Molleur, fils.—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

Regis Labelle vs McGee, McGee et al., Opposant et Regis Labelle, Contestant.—Jugement de la Cour Inférieure confirme. L'Hon. Juge Mondelet, dissident.

Présents : Les Honorables Juges Mondelet, Berthelot et Beaudry.

Ex-parte, James Garven, requérant, pour faire nommer un curateur à Annie Emma Farmer.—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

Dans l'affaire de Frank Owens, failli, et Brown et Boyd, requérant.—Jugement de la Cour Inférieure confirmé.

COUR SUPÉRIEURE.

Présent : L'Hon. Juge Mondelet.

Pierre Veloche vs Joseph Barron.—Jugement en faveur du Demandeur pour \$60, courant, avec intérêt à compter du jugement.

Curry vs McMaster.—Action déboutée avec dépens.

Thomas Ruston, demandeur, vs Thomas Rimmer.—Jugement pour \$400 et les frais avec intérêt depuis la date de l'institution de l'action.

F. X. Collette vs L. A. Sénécal et al.—Plaidoyer de compensation débouté et les défendeurs condamnés à payer au demandeur la somme de \$328.22 courant, avec intérêt sur icelle, à compter du 2 septembre 1867 et les dépens.

John Whyte *ès-qualité*, demandeur, vs Nelson Davis et Emmanuel Moritz, intervenant.—Saisi-revendication, déboutée avec dépens et main-levée accordée au défendeur.

Catherine Glennon et al., vs Joseph Cadotte.—Défendeur condamné à payer aux demandeurs la somme de cinquante sept dollars, courant, avec intérêt sur icelle à compter du 18 avril 1867, et les dépens et la Cour déclare bonne et valable la saisie-gagerie.

John Martin vs Thomas Jones.—Le défendeur est condamné d'ici à quinze jours à démolir le mur en briques, construit sur le terrain dont il était question en cette cause, ou à défaut de ce faire payer la somme de \$200, au demandeur et les frais dans les deux cas.

Présent : L'Hon. Juge Torrance.

Henderson vs Patton.—Délibéré déchargé.

En l'affaire, John Peary failli et Stewart, syndic.—Jugement ordonnant de rendre \$800 sous huit jours et condamnant Peary à payer les frais de la requête.

Goult et al., vs Wright et al.—Jugement maintenant l'exception déclinatoire.

Présents : L'Hon. Juge Mackay.

Jacques et al., vs La Banque Ontario.—Jugement déboutant l'action avec dépens.

Chaffers vs Crebassa et al., et Crebassa et al., et opt. Chaffers, contest.—Opposition de Crebassa maintenue et la contestation renvoyée avec dépens.

Contant vs Lemire.—Jugement en faveur du Demandeur pour la somme de \$237, courant, et les dépens.

Renaud vs Arcand.—Jugement en faveur du Demandeur.

Lyman vs Dion.—Jugement en faveur du Demandeur.

Chs. Langevin vs Denis Senecal.—Jugement en faveur du Demandeur.

COUR DE CIRCUIT.

Présent : L'Hon. Juge MacKay.

Desmarais vs Cadorette.—Action déboutée ; chaque partie payant ses frais d'enquête.

Nous empruntons à l'*Événement* le compte-rendu de la cause de Godbout vs Langlois, dont nous parlions dans notre numéro du 23 courant.

Québec, séance du 19 déc. 1868.

Godbout vs Langlois.—Vers 1853, un certain nombre de dames pieuses forment à Québec une communauté pour la conversion des femmes de mauvaise vie. En 1855, la législature incorpore la communauté sous le nom d'Asile du Bon Pasteur. Celle-ci n'avait, jusque-là, formé qu'une association laïque dont les membres ne prononçaient pas de vœux. Mais, à la suite de l'incorporation civile, l'archevêque de Québec organisa la communauté en communauté religieuse. Il décida que ses membres prononceraient les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ajoutant que le vœu de pauvreté ne les empêcherait pas de

garder leurs biens et d'en acquérir d'autres. En 1864, le parlement vint ajouter aux pouvoirs de la communauté, celui de donner l'éducation aux jeunes filles de la ville et de la campagne.

Mlle. Marie Virginie Godbout entre dans la communauté et y prononce ses vœux. Son père étant mort ensuite, elle vend à l'Intimé une propriété provenant de la succession du défunt. L'Appelant, comme héritier de celui-ci, réclame la propriété. L'Intimé répond à l'action en alléguant la vente à lui faite par Mlle. Godbout devenue religieuse. L'Appelant réplique que cette vente est nulle, que la propriété n'a jamais appartenu à Mlle. Marie Virginie Godbout, puisque celle-ci, par suite de sa profession religieuse, était devenue incapable de succéder lors de l'ouverture de la succession de son père. Le tribunal de première instance renvoie l'action de l'Appelant.

Caron.—La Cour Supérieure a basé son jugement uniquement sur le principe que les vœux émis par Mlle. Marie Virginie Godbout n'avaient pas entraîné la mort civile; les faits essentiels ne sont pas contestés. Nous n'avons donc à juger qu'une question de droit : 1o. Les vœux émis dans la communauté du Bon-Pasteur entraînent-ils la mort civile ? 2o. Dans l'espèce actuelle, ceux prononcés par Mlle. Godbout comportent-ils cet effet ?

1o. Cette première question me donne l'occasion d'en décider une autre très importante, doit-on, depuis la promulgation de nos codes, appliquer invariablement comme étant le droit ancien, ce qui a été donné comme tel par les codificateurs ? Je n'hésite pas à dire que oui. La loi qui a ordonné la codification enjoint aux commissaires de donner le droit en force, sauf à y suggérer des amendements. Les deux statuts qui donnent la sanction législative aux codes, déclarant que le rôle imprimé déposé au conseil législatif, et contenant les projets de codes dûment certifiés, est réputé contenir les lois en force sans amendements. Ces statuts ajoutent que les commissaires devront y incorporer les amendements adoptés par la législature, mais distinguer ceux-ci du reste dans la réimpression du code.—Nous devons donc conclure de cela que les articles de nos codes imprimés sans le signe qui est destiné à indiquer les amendements au droit antérieur, doivent être réputés contenir ce dernier droit tel qu'il était. C'est à eux que s'applique le dernier paragraphe de l'art. 2613 du code civil, ce texte baroque, diffus, entortillé et intelligible que la législature a substitué à la rédaction si claire et si précise des codificateurs.

Ceci étant admis, la décision du cas actuel se trouve dans l'art. 34 du code civil. Cet article, ne portant pas le signe caractéristique du droit nouveau, doit être considéré comme reproduisant le droit antérieur au code. Or il ne reconnaît d'incapacités provenant de la profession religieuse, que lorsque celle-ci a lieu dans une communauté reconnue lors de la cession du Canada à l'Angleterre et approuvée depuis. La communauté du Bon Pasteur, établie en 1855, n'a donc pas été reconnue et approuvée de manière que les vœux qu'on y prononce entraînent des incapacités civiles.

Même si la communauté du Bon-Pasteur eût été reconnue lors de la conquête, les vœux qu'on y émet n'entraîneraient aucune incapacité civile. Les lois générales de la France, et des lois particulières au Canada (voir édicts et ord. 2e vol. p. 276), exigeaient pour cela, qu'une communauté fût établie avec le concours de l'autorité laïque et de l'autorité ecclésiastique. Or ce concours n'a jamais existé à l'égard de la communauté du Bon Pasteur. Le statut de 1855 crée une simple corporation civile érigée seulement après en communauté religieuse. On a prétendu que le statut de 1864 avait reconnu le Bon Pasteur comme communauté religieuse. Mais cette prétention n'est pas fondée : ce statut n'a fait qu'augmenter les pouvoirs de la corporation civile établie en 1855 ; il n'a pas changé la nature de cette corporation. Le changement dans la nature de celle-ci n'a été fait que par l'archevêque ; il ne peut donc avoir d'effets

que sur la conscience ; il est dépourvu de toute efficacité civile.

2o. Quand même on pourrait émettre au Bon-Pasteur des vœux entraînant la mort civile, ceux prononcés par Mlle. Godbout seraient insuffisants pour la lui avoir fait encourir. Les seuls vœux qui puissent comporter la mort civile, sont les vœux solennels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Dans l'espèce actuelle, ils ont été prononcés avec la restriction qu'ils devraient s'entendre suivant les règles de la communauté. L'une de ces règles déclare que le vœu de pauvreté des religieuses ne les empêche pas de conserver la propriété de leurs biens, ni d'en acquérir d'autres.—On a prétendu que les vœux ne peuvent être ainsi mitigés. Cela est faux : si la communauté et son supérieur ecclésiastique le veulent, rien ne les en peut empêcher. Je suis donc d'avis que nous devons confirmer le jugement qui nous est déferé.

Badgley.—Je ne puis partager l'opinion de la majorité de la cour. La communauté du Bon-Pasteur me paraît être l'une de celles où l'on peut prononcer des vœux comportant mort civile. Tous les auteurs reconnaissent, que l'autorisation du Pape n'est nécessaire pour la fondation d'une communauté que lorsque celle-ci doit s'étendre sur plusieurs diocèses. Quand elle ne doit embrasser qu'un seul diocèse, l'autorisation de l'évêque diocésain suffit. Tel est le cas de celle du Bon-Pasteur ; l'autorité religieuse qui l'a constituée est donc assez élevée, pour que les vœux qu'on y prononce entraînent la mort civile.

Quant à la sanction de l'autorité laïque, elle n'est pas nécessaire pour que les vœux entraînent la mort civile ; elle n'a pour but que d'ériger la communauté en corporation. D'ailleurs, dans l'espèce actuelle, cette sanction a été donnée par deux statuts.—Les ordonnances qui défendent la fondation en Canada sans l'autorisation du roi, de communautés où l'on prononce des vœux comportant la mort civile, ne sont pas des lois, mais des déclarations de la prérogative royale des rois de France. Elles avaient pour but d'empêcher la multiplication des couvents d'hommes, et l'accumulation entre leurs mains de trop grandes propriétés foncières.

Je ne comprends pas le code civil comme on vient de l'expliquer. L'art. 34 ne s'applique suivant moi, qu'aux communautés religieuses antérieures à la cession du pays à l'Angleterre. Je m'appuie, pour soutenir cette opinion, sur l'article du projet de code qui a remplacé l'article 34, et sur le rapport des commissaires.

Duval.—Les anciennes lois françaises en force, exigeaient pour la fondation d'une communauté où l'on pût prononcer des vœux entraînant la mort civile, des lettres-patentes du roi et la sanction du chef de l'église. Ni l'une, ni l'autre de ces conditions n'existent pour le Bon-Pasteur. Les vœux qu'on y émet ne peuvent donc faire encourir la mort civile. En France, quand une religieuse qui avait prononcé de tels vœux laissait son couvent, l'autorité civile intervenait pour l'y réintégrer. J'aimerais à savoir ce que, dans l'espèce actuelle, ferait un juge auquel on viendrait demander de réintégrer Mlle. Godbout au Bon Pasteur, si elle en voulait sortir. A moins d'être de mauvaise foi on admettra qu'il ne pourrait rien faire du tout.

D'ailleurs, ici le vœu de pauvreté a été limité de manière que Mlle. Godbout conservât la propriété de ses biens et la capacité d'en acquérir d'autres. On a prétendu cette restriction nulle ; mais c'est sans raison qu'on l'a fait. Les vœux sont un acte de la volonté, dont la loi civile n'a pas prescrit la forme, mais a seulement réglé les effets. Mlle. Godbout peut dire avec raison : ou mes vœux sont valables comme je les ai prononcés, et vous devez les suivre dans toute leur teneur, ou bien ils sont nuls, et il n'en peut résulter pour moi aucune incapacité civile.

CHEMIN A LISSES DE BOIS.

A une assemblée des habitants du village de St. Jérôme, convoquée dans le but de connaître l'opinion du public des dites localités sur le projet en contemplation de la construc-

tion d'un chemin à lisses entre Montréal et la partie nord du district de Terrebonne, et tenue au dit village de St. Jérôme le 8 décembre courant.

Etaient présents : Messire A. Labelle, Ptre., curé de la paroisse de St. Jérôme ; Messire A. Jodoin, vicaire ; MM. Godfroy Laviolette, manufacturier, Préfet du comté de Terrebonne ; Alexandre Fournier, marchand ; Jules E. Prévost, médecin ; J. A. Hervieux, notaire et régistrateur ; W. Gauthier, marchand ; J. B. L. Villemure, notaire et greffier ; L. N. Castonguay, marchand ; Charles E. T. de Montigny, avocat ; Médard Grignon, commerçant ; Joseph Boisseau, avocat ; Joseph Godon, propriétaire, conseiller du village ; C. A. Rochon, avocat ; Toussaint Lajeunesse, cultivateur, maire de la paroisse ; Pierre R. T. de Montigny, cultivateur, J. P. ; W. H. Scott, J. P., cultivateur ; Damase Robin, greffier ; Louis Boivin, rentier ; L. E. Côté, cardeur ; Jean Villiotte, artiste ; Anselme Guénette, cultivateur ; André Lapierre, J. P., boulanger ; E. Marchand, organiste ; Louis Labelle, secrétaire de la municipalité, et grand nombre d'autres citoyens. Il a été résolu ce qui suit :

Sur motion de J. B. L. Villemure, secondé par Louis Labelle, il est unanimement résolu que M. Godfroy Laviolette soit prié d'agir comme président et M. J. A. Hervieux comme secrétaire de la dite assemblée.

Après les explications claires, lucides et logiques du président et du Dr. J. E. Prévost sur l'objet de l'assemblée, les résolutions suivantes furent passées à l'unanimité :

Sur motion de J. E. Prévost, Ecr., secondé par W. Gauthier, Ecr., il est unanimement résolu :

Que cette assemblée voit avec une extrême satisfaction la formation d'une compagnie pour la construction d'un chemin à lisses de Montréal dans le district de Terrebonne devant servir à relier l'extrême nord à cette cité.

Sur motion du Révérend Messire A. Labelle, secondé par Chs. de Montigny, Ecr., avocat, il est résolu :

Que la construction d'un chemin à lisses dans cette partie de la Province serait d'un avantage inappréciable pour y activer les progrès de la colonisation, développer les ressources abondantes de cet immense territoire et exploiter les richesses incalculables des forêts sans nombre qui en couvrent la surface.

Sur motion de J. Boisseau, secondé par J. B. L. Villemure, il est résolu :

Qu'il est incontestable que le village de St. Jérôme, par sa position, ses riches et nombreux pouvoirs d'eau, sa rivière si propre au flottage de toutes sortes de bois, ses moulins, ses manufactures et son commerce qu'alimentent déjà les paroisses environnantes des comtés des Deux Montagnes, d'Argenteuil, de Montcalm et même de Laval, offre, comme terminus plus d'avantages qu'aucune autre localité.

Sur motion de Pierre de Montigny, secondé par Toussaint Lajeunesse, il est résolu :

Qu'il suffit pour se convaincre de l'exactitude de rigoureuse de la proposition précédente de se rappeler, que St. Jérôme est l'entrepôt naturel des townships du Nord, qui comprennent une population d'au moins dix-huit mille âmes et sont susceptibles d'augmenter indéfiniment, et que dans un rayon de quatre lieues au Sud et à l'Est du village de St. Jérôme, on trouve les villages de Ste. Scholastique, St. Augustin, St. Canut, St. Columban, St. Janvier, Ste. Thérèse, St. Anne des Plaines, Ste. Sophie, New Glasgow et St. Lin.

Sur motion de W. H. Scott, secondé par Joseph Godon, il est résolu :

Que la ligne qui passerait directement de Montréal à St. Jérôme serait la plus avantageuse de toutes celles projetées, attendu qu'elle n'aurait qu'un parcours de vingt-six milles et passerait à proximité des riches villages du Sault, St. Martin, Ste. Rose, Ste. Thérèse et St. Janvier, lesquels tout en bénéficiant de la ligne contribueraient beaucoup à sa prospérité.

Sur motion de Louis Boivin, secondé par Anselme Guénette, il est résolu :

Que ces différentes considérations font voir que les actionnaires de cette entreprise peuvent retirer un profit considérable de leurs placements.

Sur motion de W. Gauthier, secondé par André Lapierre, il est résolu :

Qu'il est expédient pour les habitants de cette partie nord d'encourager une si noble entreprise et d'y coopérer en y prenant des parts.

Sur motion de C. A. Rochon, secondé par L. N. Castonguay, il est résolu :

Que M. le Secrétaire soit chargé d'adresser une copie des procès de la présente assemblée aux journaux de Montréal pour publication.

Sur motion de E. Marchand, secondé par D. Robin, il est résolu :

Que des remerciements soient votés à M. le Président et à M. le Secrétaire pour la manière habile avec laquelle ils ont dirigé cette assemblée.

(Signé.) GODEF. LAVIOLETTE,
Président.
J. A. HERVIEUX,
Secrétaire.

Les vœux d'un condamné italien.

Voici la lettre écrite de la main de Giuseppe Monti, et cousignée, devant témoins, pour être présentée à Sa Sainteté, après l'exécution de la peine capitale à laquelle il avait été condamné :

Très Saint-Père,

Le jeune homme repentant, Joseph Monti, natif de la cité de Fermo, élevé par de pieux et bons parents, instruit dans son enfance au collège des Pères Jésuites de la même cité, et guidé jusqu'à l'âge de 18 ans environ par son confesseur, religieux des mêmes Jésuites que Dieu lui a fait trouver à Rome, expose que :

Vers l'âge de 21 ans, il s'est rendu pour y demeurer dans cette capitale, uni à sa femme Lucie Casali Monti, et qu'il a mené jusqu'en 1863 une vie chrétienne médiocrement, avec la crainte sainte de Dieu. Dans la même année, il lui fut donné de connaître des personnes totalement ignorées, avec qui nous nous liâmes d'une loyale amitié, ne sachant pas qu'elle devait lui devenir fatale : ceux-ci lui ayant tourné l'esprit, et vers 1865 ou 1866, sans lui faire connaître ce qu'il faisait ou vraiment sans que le susdit devinât en quel gouffre il allait se briser, ils l'associèrent à la secte des Carbonari.

Cela semblait au susdit une bonne société. Mais trop tard il connut sa ruine et les hommes qui se vantaient d'amour de la patrie et de fraternité ! Tandis que ces mêmes hommes, après s'être servi de lui pour exécuter leur dessein, l'ont eux-mêmes trahi et consigné aux mains du bourreau, afin de se sauver eux du joug du gouvernement. Une petite dévotion faite chaque jour à Madone m'a sauvé ! La lecture des bons livres faite dans la maison, a réveillé en moi les sentiments des premiers ans, et m'a donné le bonheur d'avoir mon ancien confesseur, de lui faire la confession générale, et de me donner de ses mains la communion le 5 novembre 1868.

L'humble exposant abjure d'un cœur vrai ce qu'il a fait, et, se courbant devant votre Trône et à vos pieds, demande, véritablement repentant et contrit, pardon pour le grand crime commis à Serristori et pour tous ses péchés. Demandant aussi pardon à tout le monde entier, et à tous les parents de ces malheureux qui ont péri à Serristori.

Priant Votre Sainteté de vouloir lui accorder, au nom de Dieu, le pardon et la bénédiction apostolique : protestant contre et abjurant l'infâme secte, laquelle, sous de faux prétextes, le trompa en faisant faire ce qu'il a fait. Vous priant encore, que quand mon misérable corps sera mort, vous vouliez faire connaître mon repentir et mes sentiments à tout l'univers, par le moyen des journaux, afin qu'il serve de confusion aux infâmes satellites, ennemis de la loi de Dieu et de la sainte Eglise, et d'exemple à la jeunesse, afin qu'elle ne se fasse pas séduire par cette conjuration ini-

que, diabolique, qui ne contient autre chose que l'infamie, trahison et corruption.

Que cette publicité serve encore en expiation et pénitence de mon grand crime d'avoir manqué de respect à Votre Sainteté, mon Souverain et Père, d'avoir sacrifié tant de victimes, d'avoir porté les larmes et la désolation dans tant de familles, et en réparation de tous les scandales donnés, je répète : Je demande pardon à Votre Sainteté de la folie et de l'assassinat par moi commis.

J'ai déjà, devant deux témoins, demandé pardon et montré mon repentir ; mais je viens de nouveau implorer Votre Sainteté pour qu'elle me bénisse et qu'elle prie pour cet homme qui, quand vous recevrez celle-ci, sera passé à l'éternité, et je proteste que je prierai Dieu pour la conservation de la sainte foi et la propagation de notre mère la sainte Eglise, et la paix catholique, et qu'il accorde le pardon à tous les pécheurs contrits, et qu'il veuille les attirer parmi les bienheureux.

M'humiliant à vos pieds, je demande la sainte Bénédiction pour moi, pour mes parents désoles et toute ma famille, et pour tous les fidèles vivants et défunts ; et surtout pour un être, pour moi le plus sacré, le petit enfant Giro-Monti, à peine âgé de 20 mois, que je vous recommande. Baisant votre Pied sacré, avec un vif désir, je demande encore par ion, et je me dis, avec une foi vraie,

Le très humble, et très obéissant et très dévoué fils et sujet, le repentir de vrai cœur,

GIUSEPPE MONTI.

Société d'Agriculture du Comté d'Hochelaga.

L'assemblée générale annuelle de la Société d'Agriculture du comté d'Hochelaga a eu lieu hier, à l'Hôtel Bytown.

Le rapport ayant été lu et adopté, les Messieurs suivants furent élus comme officiers :

Président, Joseph Lanouette ; vice do, Thomas Irving ; secrétaire-trésorier, Hugh Brodie, jr., ré-élu par acclamation.

Directeurs : François Beaudry, pour la Pointe-aux-Trembles ; Léon Laporte, de ; C. F. Vernet, pour le Sault-au-Récollet ; Robert Brodie, pour le Coteau St. Pierre ; W. E. Philipps, pour Montréal ; Charles Holdsworth, pour la Petite Côte ; Jean Guy, pour la Longue-Pointe.

Les représentants à la Chambre d'Agriculture sont : Major T. E. Campbell, M. J. Cochrane, Ecr., John Yate, Ecr., et l'Hon. U. J. Tessier.

La Vie Pratique.

HYGIÈNE DES REPAS.—Voici quelques principes d'hygiène qu'un savant docteur conseille de suivre pour les repas, si l'on veut que la nourriture profite au corps :

Dinez toujours, dit-il, si vous le pouvez, avec des gens réjouis. Les anciens, fidèles en cela à de bons principes d'hygiène, avaient des fous et des bouffons autour de la table pour provoquer le rire, la meilleure de toutes les choses pour la digestion. On est généralement porté à considérer le rire comme un simple mouvement instinctif, c'est une erreur ; il forme une de nos plus importantes fonctions, non-seulement en relevant les esprits, mais en fortifiant les nerfs, en chassant la bile, en établissant une circulation salubre du sang, et, comme nous venons de le dire, en aidant à la digestion. Le dicton populaire qu'on entend répéter souvent quand on a bien ri : « Je viens de me faire un verre de bon sang, » est donc vrai ; aussi entretenez toujours la joyeuse humeur à votre table, gardez-vous-y de toute discussion irritante, bannissez-en toute controverse.

Ne vous mettez jamais à table quand vous êtes en colère, tout ce que vous mangeriez semblerait mal préparé, votre digestion serait mauvaise. Ne vous mettez pas à table non plus quand vous êtes échauffé par la marche ; attendez que le calme soit revenu dans votre sang. Ne vous querellez jamais à table ; une femme, par exemple, qui choisit ce moment-là

pour chercher noise à son mari et à ses enfants, les rend bilieux et se prédispose elle-même à une maladie de foie. Un vieil auteur prétend qu'une querelle, en mangeant, est tout aussi bonne pour l'estomac que si l'on avalait une pelotte garnie d'épingles.

L'exercice après le repas trouble la digestion. Beaucoup de gens croient le contraire et se trompent, car l'accomplissement de l'importante fonction de digérer exige le repos ; vous le troublez par le mouvement, vous le troublez également par la lecture et par un travail quelqu'il soit. Voyez les animaux, aussitôt qu'ils ont mangé, ils dorment, et c'est l'instinct qui les dirige toujours à faire ce qui leur est nécessaire. Je ne dis pas cependant que, comme eux, nous devrions dormir, mais je conseille de les imiter en prenant au moins une heure de repos complet au sortir de table. C'est avant de manger que l'exercice convient souverainement pour l'appétit ; mais fuyez-le, je vous le répète, quand vous avez l'estomac chargé d'aliments.

Terminez votre dîner en mangeant une petite croûte de pain. Cela aide à la digestion et nettoie les dents beaucoup mieux que n'importe quel dentifrice contenu dans un rince-bouche.

Ne mangez jamais ce qui ne vous plaît pas. Il y a en nous l'instinct de l'animal, et nous repoussons ce qui pourrait être contraire à notre estomac. C'est donc à tort que, sous prétexte de bien élever un enfant, on le force à manger de tout.

Ne gâchez jamais les restes d'un repas ! Que de pauvres vivraient des miettes qui tombent des tables ! Surveillez aussi vos domestiques, afin que tout ce qui ne peut plus servir ni pour vous ni pour eux-mêmes, soit, non jeté aux ordures, comme on le fait trop souvent, mais donnez aux malheureux, à qui cette aumône peut être profitable.

Enfin, si vous êtes d'habitudes régulières, faites des repas réglés et à des heures réglées.

Si vous êtes d'une constitution chétive ou fragile, mangez quand vous avez faim, c'est-à-dire souvent, mais pas trop à la fois ; mangez lentement, mâchez bien ; pour cela, il est très-nécessaire de tenir ses dents en très-bon état ; buvez douce et pas trop souvent, surtout à dîner.

CONTRE LES MAUX DE GORGE.—A l'époque où les variations de la température produisent de nombreux maux de gorge, voici un moyen de soulagement fort simple et qui, presque toujours, amène d'excellents résultats. On met dans un verre d'eau une cuillerée de bi-carbonate de soude, et l'on boit d'un seul trait le breuvage alcalin, qui dissipe presque toujours le mal de tête, amène le sommeil et fait disparaître les douleurs. Toutefois, il ne faut pas attendre que le mal ait pris tous ses développements, mais on doit, dès le début, recourir à ce remède simple et efficace.

GARGARISME AU MIEL ROSAT CONTRE LES MAUX DE GORGE. (Angine).—Orge entière, 5 grains ; miel rosat, 50 grains. Faites bouillir l'orge dans une suffisante quantité d'eau jusqu'à ce qu'elle soit crevée, pour obtenir 290 gr. de liquide. Passez, et ajoutez le miel rosat.—Formule des Hôpitaux de Paris.

—Ou tout simplement se gargariser la gorge avec un mélange de miel et de vinaigre.

POTION CALMANTE CONTRE LA TOUX.—Sirop d'opium, 8 grains ; Sirop de fleurs d'oranger, 24 grains ; eau distillée de laitue, 125 grains. Mêlez, et prenez par cuillerées toutes les heures.—Codex.

CONTRE LA FAIBLESSE D'ESTOMAC.—Le remède le plus efficace, le remède souverain à l'aide duquel on peut combattre les faiblesses d'estomac qui ne tiennent à aucune cause inflammatoire, consiste à prendre, le matin, un œuf de poule frais, cru, délayé dans un bon verre de vin. On répète ce remède pendant plusieurs jours, et bientôt la faiblesse disparaît complètement, et l'estomac recouvre sa force et reprend ses fonctions.

—On dit la tisane de bois d'original supérieure à tout traitement pour les maladies d'estomac.

TRAITEMENT DU CROUP PAR L'APPLICATION DE L'EAU FROIDE.—Un médecin américain, le docteur Macfarlane, qui exerce dans l'Ohio, où le croup est très fréquent, prétend avoir beaucoup à se louer de ce traitement, qui a du moins le mérite d'être inoffensif. Depuis 1843, ce médecin se sert de cette méthode, et l'a recommandée à ses confrères, qui l'ont adoptée, à tel point, dit-il, qu'il est rare de ne pas voir un enfant atteint du croup qui n'ait pas le cou enveloppé de linges imbibés d'eau froide.

L'eau glacée, employée avec persévérance, suffit souvent seule pour obtenir la guérison ; mais dans une maladie si rapide, il ne faut point pour cela négliger les autres remèdes tels que vomitifs non dépressifs et l'emploi des toniques.

L'eau glacée, pour donner de bons effets, doit être renouvelée fréquemment, tous les dix ou cinq minutes, et maintenue constamment jusqu'à ce que le danger soit passé.—*Courrier médical.*

—L'usage du soufre, une cuillerée à bouche dans un peu d'eau administré au malade, est d'un effet surprenant.

—Une cataplasme de tabac en poudre sur la gorge réussit aussi fort bien.

CONTRE L'INDIGESTION.—Trop souvent, lorsqu'on est attaqué d'une indigestion, on a recours aux liqueurs spiritueuses et même à l'eau-de-vie, qui a précisément les propriétés contraires au but qu'on se propose. Le meilleur remède et en même temps le plus simple est de boire beaucoup d'eau tiède, pour exciter le vomissement, surtout dans le cas où l'indigestion a été causée par suite d'aliments ingérés en trop grande quantité dans l'estomac. On peut boire ensuite du thé légèrement sucré.

Si l'indigestion est causée par une faiblesse d'estomac, il faut alors employer des moyens pour faciliter le passage des aliments jusque dans les intestins. Ici le meilleur remède consiste à boire de l'eau bouillie.—l'eau bouillie ne fait pas vomir,—dans laquelle on verse une très-petite quantité d'eau-de-vie.

—Une cuillerée à thé de sel dans la moitié d'un verre d'eau aide la digestion d'une façon surprenante.

CONTRE LA MIGRAINE.—Etes-vous sujet à ces désespérantes *migraines* qui résistent à tout ? procurez-vous du camphre en poudre, renfermez-en une petite pincée dans un morceau de mousseline, mettez cela dans votre oreille, de chaque côté. Il est rare que la migraine résiste.

Battez trois blancs d'œufs avec un peu de safran, et appliquez-les sur le front : on peut aussi remplacer les œufs et le safran par une mixtion de poivre en poudre et d'eau-de-vie.

Mêlez encore des feuilles de roses rouges, et un peu de farine de froment avec du vinaigre : faites bouillir ce mélange jusqu'à consistance d'emplâtre, et appliquez-le sur les tempes.

CONTRE LE MAL DE DENTS.—Les *dents* vous font-elles souffrir ? et Dieu sait comme elles torturent quand elles s'en mêlent : eh bien, la douleur la plus cruelle cessera à l'instant, ou du moins dans le plus grand nombre de cas, si vous introduisez dans votre oreille, du côté malade, un bouchon de coton ouaté, imbibé d'une ou deux gouttes de chloroforme. Je rénote une ou deux gouttes, car cela produit de la chaleur, mais une chaleur supportable.

Une pièce d'acier, longue de six pouces et large de deux lignes, qu'on applique sur la dent souffrante, la bouche ouverte et le visage tourné ainsi que l'acier vers le pôle septentrional, produit d'abord sur la dent un froid assez vif qui est suivi d'un léger mouvement et d'une sorte de débattement qui dans trois ou quatre minutes emporte la douleur la plus vive.

D'autres personnes font tourner le visage vers le nord, et au lieu de présenter le pôle

boréal de l'aimant à la dent du malade, elles appliquent toujours le pôle austral.

—Willir recommande de tenir dans la bouche de la décoction de raclures de bois de sapin.

Hirsh guérissait les maux de dents en les touchant avec les doigts, entre lesquels il avait écrasé un petit insecte connu vulgairement sous le nom de la *bête à bon Dieu*. C'est l'espèce dont les ailes sont rouges et remarquables de sept points noirs.

Un soldat qui souffrait des dents au point d'entrer quelquefois en fureur, se guérit en mettant dans sa bouche de l'eau de neige ou de glace qu'il y gardait jusqu'au moment où elle commençait à s'échauffer. Plusieurs personnes qui ont usé de ce remède s'en sont parfaitement trouvées.

—Huit onces de bonne eau-de-vie dans laquelle on fait infuser une demi-once de romarin et une once de pirèthre, forment un élixir qui, mêlé avec deux fois autant d'eau provoque la salivation en se rinçant la bouche, et dégagé les gencives des petits amas d'humeur qui forment ensuite le tartre.

—Lorsque les maux de dents proviennent d'un grand froid ou d'un coup d'air, le meilleur remède qu'on puisse faire, c'est d'appliquer sur la joue un morceau de flanelles ou autre étoffe de laine échauffée, que l'on assujettira avec un mouchoir passé autour de la tête.

EAU DE GRENOUILLAGE POUR LES MAUX DE DENTS.—Faites infuser pendant un mois dans 2 pintes d'esprit de vin 4 onces de laudanum liquide, 1 once d'opium, 2 gros de camphre, 2 gros de girofle, 4 gros de cannelle, 4 gros de muscade, 1 once de safran, et 2 gros de coriandre, concassés. Filtrez ensuite, et vous aurez une eau parfaite.

REMÈDE CONTRE LES DENTS AGACÉES.—Mettez une pincée de sel fin dans votre bouche, faites-l'y circuler un instant, rincez-la ensuite avec de l'eau pure, et vous serez promptement délivré de cette incommodité.

—Le pourpier, l'oseille, les amandes, les noix, le pain brûlé, etc., mâchés et frottés sur les dents, remédient sur-le-champ à cette incommodité passagère.

POUR LES DENTS QUI BRANLENT.—Faites bouillir dans l'eau des feuilles de chêne, et gargarisez-vous avec cette décoction, à laquelle vous ajouterez un peu d'esprit-de-soufre.

Un sermon en proverbes.

(Du clocher.)

Tant va la cruche à l'eau,
Qu'à la fin elle se casse.

(Ces paroles sont tirées de Corneille, Molière et compagnie, Sganarelle à Don Juan, acte V, scène III).

Mes chers frères,

Cette vérité devrait faire trembler tous les pécheurs : car enfin Dieu est bon, mais aussi qui aime bien châtie bien. Il ne suffit de dire : « Je me convertirai » ; ce sont des propos en l'air, autant en importe le vent. Un bon tient vaut mieux que deux tu l'auras ; il faut ajuster ses flûtes et ne pas s'endormir sur le rôt ; on sait bien où l'on est, mais on ne sait pas où l'on va, et quelquefois on tombe de fièvre en chaud mal ; l'on troque un cheval borgne contre un aveugle.

—Au surplus, mes frères, honni soit qui mal y pense. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ; à dégrasser un Maure on perd son temps et son savon, et l'on ne peut faire boire un âne s'il n'a soif. Suffit, je parle comme saint Paul, la bouche ouverte, et pour tout le monde ; et qui se sent morveux se mouche ; ce que je vous en dis n'est pas que je vous en parle ; mais comme un fou avise bien un sage, je vous dis votre fait et ne vais pas chercher midi à quatorze heures.

—Oui, mes frères, vous vous amusez à la moutarde, vous faites des châteaux en Espagne, mais prenez garde, le démon vous guette

comme le chat fait la souris ; il fait d'abord patte de velours, mais quand une fois il vous tiendra dans ses griffes, il vous traitera de Turc à Maure, et alors vous aurez beau vous chatouiller pour vous faire rire et faire le bon apôtre, vous en aurez tout du long et tout du large, si quelqu'un revenait de l'autre monde et qu'il apportât des nouvelles, alors on y regarderait à deux fois ; chat échaudé craint l'eau froide ; quand on sait ce qu'en vaut l'aune on y met le prix, mais là-dessus les plus clairvoyants n'y voient goutte ; la nuit tous les chats sont gris, et quand on est mort c'est pour longtemps.

—Prenez garde, dit un grand, n'éveillez pas le chat qui dort ; l'occasion fait le larron, mais les battus paieront l'amende ; fin contre fin ne vaut rien pour doublure ; ce qui est doux à la bouche est amer au cœur, et à la chandeleur sont les grandes douleurs. Vous êtes à l'aise comme rats en paille ; vous avez le dos au feu, le ventre à table ; on vous prêche et vous n'écoutez pas ; je le crois bien, ventre affamé n'a point d'oreilles ; mais aussi, rira bien qui rira le dernier ; tout casse, tout passe, tout lasse ; ce qui vient de la flûte retourne au tambour, et l'on se trouve le cul entre deux selles ; mais alors il n'est plus temps c'est de la moutarde après dîner : il est trop tard de fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors.

—Souvenez-vous donc bien, mes chers frères, de cette leçon ; faites vie qui dure ; il ne s'agit pas de brûler la chandelle par les deux bouts ; qui trop embrasse mal étreint, et qui court deux lieues à la fois n'en prend point. Il ne faut pas non plus jeter le manche après la cognée. Dieu a dit : aide-toi et je t'aiderai. N'est-ce pas marchand qui toujours gagne ; quand on a peur du loup, il ne faut pas aller au bois ; mais contre fortune il faut faire bon cœur ; battre le fer tandis qu'il est chaud. Un homme sur la terre est toujours sur le qui vive. On ne sait ni qui vit ni qui meurt : l'homme propose et Dieu dispose ; tel rit aujourd'hui qui dimanche pleurera ; il n'est si bon cheval qui ne bronche ; quand on parle du loup on en voit la queue.

Oui, messieurs, aux yeux de Dieu tout est égal, riche et pauvre, n'importe. Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée, les riches paient les pauvres et ils se servent souvent de la patte du chat pour tirer les marrons hors du feu ; mais chacun pour soi et Dieu pour tous. Un auteur célèbre a dit : Chacun son métier, les vaches seront bien gardées ; il ne faut pas que Gros-Jean remonte son curé ; chacun doit se mesurer à son aune, et comme on fait son lit on se couche ; tous les chemins vont à Rome, dit-on, mais il faut les connaître et ne pas prendre ceux qui sont pleins de pierres ; il faut aller droit en besogne et ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Quand on veut son salut, voyez-vous, il faut y aller de cul et de tête, comme une corneille, qui abat des noix. Si le démon veut vous dérouter, laissez-le hurler ; chien qui aboie ne mord pas, soyez bons chevaux de trompette, ne vous effarouchez pas du bruit. Les méchants vous riront au nez, mais c'est un rire qui ne passe pas le nœud de la gorge, au demeurant, chacun à son tour, et puis à chaque oiseau son nid semble beau : après la pluie le beau temps et après la peine le plaisir. Mais laissez dire, allez : trop gratter cuit, trop parler nuit. Moquez-vous du qu'en dira-t-on et ne croyez pas que qui se fait brebis, le loup le mange. Dieu a dit : « Plus vous serez humiliés sur la terre, plus vous serez élevés au ciel. »

—Écoutez bien ceci, mes enfants ; je vous parle d'abondance de cœur, il n'est qu'un mot qui sauve : il ne faut pas tant de beurre, un quarteron. Quiconque fera bien, trouvera bien. Les écrits sont des mâles et les paroles sont des femelles, dit-on, mais on prend le bœuf par les cornes, et l'homme par les paroles, et quand les paroles sont dites, l'eau bénite est faite.

—Faites donc, de sérieuses réflexions, mes frères, choisissez d'être à Dieu ou au diable, il n'y a pas de milieu, il faut passer par la porte ou par la fenêtre ; vous n'êtes pas ici pour enfilier des perles, c'est pour faire votre salut, le

démon a beau vous dorer la pilule, quand le vin sera versé il faudra le boire et c'est au fond du pot qu'on trouve le marc.

— Au reste, à l'impossibilité nul n'est tenu ; je ne veux pas vous sauver malgré vous. On dit que ce n'est rien de parler, le tout est d'agir ; et comme charité bien ordonnée commence par soi-même, je vais tâcher de faire mes orgues et de tirer mon épingle du jeu ; alors quand je serai sauvé, arrive qui plante ; allez au diable, je m'en lave les mains.

(Ce sermon est extrait de l'ouvrage de M. Nisard et a dû être composé vers le milieu du dix-huitième siècle.)

LE TABAC.

Le tabac que l'on désigna longtemps sous les noms de nicotiane d'herbe à la reine, d'herbe à tous les maux, etc., est originaire d'Amérique.

Les Espagnols l'importèrent en Europe vers le milieu du xvi^e siècle.

Ce nom de tabac lui vient de l'île de Tabago, où les conquérants du Nouveau-Monde le rencontrèrent pour la première fois.

Jean Nicot, ambassadeur de François II, l'introduisit en France et en fit présent de plusieurs pieds à la reine Marie de Médicis, ce qui explique ses noms de nicotiane et d'herbe à la reine.

Le tabac eut de la peine à se répandre et son usage fut bien longtemps à devenir à la mode.

Les jésuites qui avaient beaucoup à gagner en le préconisant, firent tout pour en vulgariser l'habitude.

Jacques Ier, roi d'Angleterre, répondit aux révérends pères : on peut encore se procurer le volumineux ouvrage dans lequel il blâme l'usage de cette plante maudite.

Le pape Urbain VIII se mit de la partie, et une bulle lancée du Vatican vint glacer d'effroi les plus enragés fumeurs, à l'idée qu'ils encouraient les foudres de l'Eglise et les flammes de l'enfer.

Les souverains de Perse et de Turquie n'y allèrent pas de main morte ; tout individu surpris faisant usage du tabac avait le nez impitoyablement coupé.

Aujourd'hui les princes se sont beaucoup adoucis, ils ont eu raison ; en effet, il est plus agréable pour un gouvernement d'encaisser une centaine de millions, que de rencontrer à chaque pas des citoyens privés de leur nez.

Il existe plusieurs variétés de tabac ; les deux plus employées sont : le *tabac-nicotiane*, caractérisé par ses feuilles larges et ses beaux panaches de fleurs roses, et le *tabac rustique*, dont les feuilles sont comme crispées et les fleurs jaunes-verdâtres.

En France, le tabac se cultive un peu partout, en Flandre, en Alsace, en Bretagne, dans le midi, etc. Chez nous c'est une herbe annuelle, tandis qu'en Amérique, c'est une belle plante vivace.

Le tabac doit son principe actif à un alcaloïde découvert par Vauquelin. C'est un liquide de consistance oléagineuse, incolore lorsqu'on vient de le préparer, mais s'altérant rapidement lorsqu'on le laisse au contact de l'air ; dans ce cas il devient brun-jaunâtre.

C'est un des poisons les plus violents que l'on connaisse, puisque deux gouttes suffisent pour tuer un chien de forte taille.

M. Melsens a remarqué qu'il s'accumule dans les pipes allemandes, dites à pompe, un liquide brun, d'une saveur âcre, d'une odeur fort désagréable, qui contient beaucoup de *nicotine* (alcaloïde du tabac). Quelques gouttes de ce liquide, versées dans le bec d'un oiseau, le tuent en très-peu de secondes.

C'est assez dire quelle est la violence de ce principe.

La proportion de nicotine contenue dans des tabacs de provenances diverses varie beaucoup.

Le tabac du Lot en renferme presque 8 p. 100.

Celui de la Havane n'en offre guère que 2. La thérapeutique emploie le tabac soit à l'intérieur, soit à l'extérieur ; mais on doit s'en servir avec une extrême prudence.

L'infusion se donne en lavement à la dose de 2 grammes pour 500 d'eau bouillante, dans l'empoisonnement par les champignons, par exemple.

Les Anglais en font un vin de tabac au malaga.

La fumée de tabac est un antispasmodique qui rend de véritables services chez les personnes qui ne fument pas par habitude.

Plusieurs médecins recommandent, dans nombre de cas, des cataplasmes faits avec les feuilles de cette plante ; on devra être très-circonspect et ne pas perdre de vue que, souvent, la science a signalé des empoisonnements dus à l'application du tabac sur la peau. Je n'en veux pour preuve que ces cent hussards, grands fumeurs, qui furent tous empoisonnés pour s'être enveloppé le corps de feuilles de tabac dans l'intention de frauder.

En terminant cet article, je rappelle le fameux empoisonnement de Gustave Fougères, par le comte de Bocarné, crime que personne de nous n'a oublié, puisqu'il se passait en Belgique, il n'y a pas encore vingt ans, et dans lequel la nicotine joua le principal rôle.

Dires et Choses.

LE POU.—Il faut cependant parler de ce monstre repoussant et hideux qui pullule, avide du sang humain, dans la chevelure de l'enfance mal peignée !...

A moi les métaphores, les périphrases, les mots couverts et les expressions voilées !... A moi non-seulement les fleurs de rhétorique, mais encore celles de la pédiculaire et du colchique ; les semences de la staphysaigre et du pied d'alouette, les racines de la patience et de l'année !...

Le microscope au poing, je me mets en campagne, et pour vous, cher lecteur, je vais attaquer dans son repaire, comme une hyène dans un bois, l'insecte redoutable. Restez *brave-ment* à l'écart, je me sacrifie, et je vous rapporte, emprisonné entre deux lames de verre, le parasite qui vous fait reculer d'horreur.

Son histoire est d'ailleurs intéressante et curieuse, comme l'est ordinairement celle d'un misérable ou d'un gredin, et peut-être vous plaira-t-il de l'entendre.

Le pou, — puisqu'il faut l'appeler par son nom, fut longtemps un être *déclassé*, un vagabond, sans place marquée dans la série animale. Il a toujours désespéré les bons naturalistes qui se sont occupés de le caser dans l'échelle des êtres, et durant de longues années, il a été le sujet des discussions les plus vives. Aujourd'hui enfin, malgré les protestations de quelques puritains qui veulent encore absolument le ranger dans un compartiment à part, ses protecteurs le font entrer dans l'ordre des *Hémiptères*, et dans la famille des *Rostrés*.

Les Rostrés, il est vrai, auraient peut-être pu faire les difficiles, quand on leur impose cet intrus, et ne pas vouloir reconnaître un parent d'une si mauvaise réputation ; mais, se trouvant déjà fortement compromis par leur évidente parenté avec la punaise, ils n'osèrent pas se plaindre et les naturalistes indécis profitèrent de cette situation embarrassante, pour leur glisser le pou en qualité de cousin.

Voilà donc ce pauvre diable enrégistré, malgré sa nudité complète, parmi les *hémiptères*, qui possèdent, eux, des *moitiés d'ailes*, comme l'indique leur nom.

Je ne vous dirai rien de la forme ni de la couleur de ce malheureux parasite. Sa laideur est proverbiale, son aspect dégoûtant. Mais son bec, en revanche, est, comme celui de la puce, d'une extrême délicatesse.

Le suçoir du pou a la forme d'un poinçon, présentant vers son extrémité quelques crochets rayonnant au-dessous de la pointe, et destiné à maintenir l'arme dans la blessure. Outre cet appareil à la fois perforateur et aspirateur, l'insecte mâle porte sur le dernier anneau de l'abdomen un petit aiguillon recourbé, dont on ne connaît pas bien les usages.

L'homme n'est pas le seul être qui soit attaqué par les parasites dont nous parlons : mais ceux de ces insectes qui vivent sur les autres

mammifères et sur les oiseaux n'ont pas été classés avec raison, sans doute, dans l'ordre des hémiptères. Les savants leur ont donné des noms différents, et les ont placés parmi les *ricens*, les *dermanysses*, et les *ornithomges* chez les *Orthoptères* et les *Arachnides*.

Revenons donc à notre parasite, dont le plus grand défaut, avant même celui de la laideur, est l'extraordinaire fécondité dont l'a gratifié la nature.

En six jours un de ces insectes pond une cinquantaine de ces œufs blanchâtres, nommés *lentes* qu'il suspend aux cheveux par une sorte d'anneau, et l'on a calculé, comme on l'a fait aussi pour quelques poissons, que la seconde génération d'un pou s'élèverait à 2,500, et la troisième à 125,000 de ces horribles animaux, si l'on n'y mettait obstacle...

Mais bien n'est plus terrible que l'effrayante propagation des poux dans cette abominable maladie que l'on appelle *phthiriasse* ou *maladie pédiculaire*. L'espèce qui la produit diffère notablement de l'espèce ordinaire autant par sa forme que par ses mœurs.

Heureusement pour l'humanité, la *phthiriasse* est si rare qu'elle est très-imparfaitement connue, même des médecins.

L'insecte, dans les cas épouvantables que l'on cite, creuserait des sortes de sillons sous l'épiderme des malades et s'y propagerait avec une telle rapidité que bientôt on en verrait sortir d'horribles légions de parasites !...

Je trouve dans la *Zoologie médicale* de Moquin-Tandon une sombre liste de noms illustres, que je ne puis m'empêcher, en terminant ce chapitre, de mettre sous les yeux du lecteur.

Ce sont les grands personnages qui ont succombé à la suite de la maladie pédiculaire.

On y trouve : Les rois Antiochus et Hérode, — le philosophe Phérécide, — le dictateur Sylla — Agrippa, — Valère Maxime, — l'empereur Ar-nould, — le cardinal Duprat, — Philippe II, roi d'Espagne, — Foucquau, évêque de Noyon, que l'on fut obligé de coudre, par précaution, dans un sac de cuir avant de l'enterrer !...

Aussi, le hideux insecte que l'on croirait ne trouver qu'au fond du tonneau de Diogène n'épargne pas plus les rois que les mendiants. Il ne fait aucune distinction entre les peaux humaines ; et quand la nature veut que cet être immonde se développe tout à coup, comme un fléau, l'animalcule obéit et ronge, malgré les mille moyens qu'on lui oppose, aussi bien le prince sous son manteau de pourpre que le misérable sous ses haillons !...

DANGERS DES VASES EN PLOMB.—Personne n'ignore les inconvénients, disons mieux, les dangers, qui résultent de l'emploi de vases mal étamés, ou plutôt pour l'étamage desquels on s'est servi d'étain contenant du plomb en de trop fortes proportions. Les ordonnances de police, prescrites à ce sujet, ne sont que rarement exécutées, et l'on sait les accidents qui en sont les conséquences.

Il y a quelque temps, M. le ministre de la guerre ordonnait à tous les chefs des hôpitaux militaires de s'assurer si, dans ces établissements, les prescriptions de l'autorité étaient régulièrement suivies. M. Jeannel a adressé, il y a quelques mois, à l'Académie de médecine un travail sur ce sujet, d'abord en ce qui concerne l'hôpital militaire, dont il est le pharmacien en chef, et ensuite à propos de l'extension qu'il a donnée à ses recherches sur l'étain employé par les étameurs de la ville de Bordeaux.

C'est sur cet important travail que M. Gobbey a lu un très-conscientieux et très-savant rapport, dans lequel sont relatées des analyses faites par la Commission elle-même, et qui ont donné d'effrayants résultats pour la santé publique. Ainsi, à Paris, on a trouvé une cuiller qui contenait 62 d'étain et 38 de plomb ; une timbale, 58 d'étain et 42 de plomb ; une cuiller à café, 75 d'étain et 25 de plomb ; un robinet de fontaine, 70 de plomb et 30 d'antimoine ; un biberon, 80 de plomb et 20 d'antimoine, etc.

En présence de ces faits, M. Gobbey a proposé à l'Académie, qui les a adoptées sans discussion, les conclusions suivantes :

10. Maintenir pour les étamages l'emploi de l'étain fin, ne contenant pas plus de 1 à 2 p. 100 de métaux étrangers, parce que ce métal est sans danger pour la santé publique, et qu'il peut être employé seul pour cet usage ; 20 fixer le titre de l'étain de 5 à 6 p. 100 de plomb pour tous les vases et ustensiles destinés à contenir des aliments ou des boissons, parce que cet alliage n'offre pas de danger sérieux et qu'il est suffisant pour la solidité du métal ; 30 exiger le contrôle sur tous les objets en étain, comme on le fait pour les mesures, ou tout au moins le nom et l'adresse du fabricant ; 40 substituer à l'essai par la balance hydrostatique l'analyse chimique, qui seul permet d'apprécier d'une manière certaine la composition des alliages ; 50 appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur les contradictions qui existent entre l'ordonnance royale du 16 juin 1839 et l'ordonnance préfectorale du 23 février 1843, afin que l'étain au même titre soit employé sans danger dans tout l'empire pour la fabrication des mesures et des vases destinés aux usages alimentaires.—*Courrier Médical.*

LE PAIN MOISI.—LE LARD RANCE.—Les gens de la campagne ont l'habitude de faire une provision de pain qui doit durer quelquefois quinze jours ; alors il arrive fréquemment que pendant les derniers jours le pain se moisit, et que l'usage de ce pain provoque des accidents assez graves pour simuler les symptômes d'un empoisonnement violent.

Le principe délétère agit particulièrement sur les enfants ; les symptômes se manifestent par des congestions à la tête, des coliques violentes, des envies de vomir, de la somnolence et quelquefois des convulsions. Les vomissements soulagent presque toujours, en sorte que l'on doit les provoquer chez les malades et tenir ensuite ceux-ci à un régime adoucissant.

Le pain se moisit avec facilité lorsqu'il n'est pas assez cuit ou qu'il est déposé dans un lieu humide. Il faut donc apporter la plus scrupuleuse attention à la cuisson et à la conservation d'un aliment base de la nourriture. En général, dans la plupart des campagnes, on ne soigne pas assez la conservation des substances alimentaires. Cet objet mérite cependant bien de fixer l'attention des chefs de famille.

Le lard aussi produit quelquefois des accidents mortels, lorsqu'il est gâté ; celui qui est rance est toujours d'un fort mauvais usage.

Voici un moyen simple pour le conserver : Après que le lard est resté quinze jours dans le sel, il faut avoir une caisse où l'on puisse en placer trois pièces ; on tapisse de foin le fond de cette caisse ; en outre, on enveloppe de foin chaque pièce de lard, et on en met une couche entre deux pièces ; cela empêche le lard de rancir, et on le trouve, au bout d'un an, aussi frais que le premier jour. Il faut avoir soin seulement de le garantir des vers et des insectes qui peuvent pénétrer dans la caisse.

PRONOSTICS ET PROVERBES DIVERS.

L'année où le fourrage abonde,
Est rarement féconde en grains.

Année sèche,
Toujours peu revêche.

Longue sécheresse
Lac de vin.

Année de raves
Année de santé.

Pour avoir une bonne année,
Il faut qu'elle soit bien hannetonnée.
(Eure-et-Loir.)

Printemps sec,
Été pluvieux.
Été pluvieux,
Hiver rigoureux.
Été orageux,
Hiver pluvieux.
Été humide,
Automne serein.
Bel automne,
Printemps pluvieux.
Hiver doux,

Printemps sec.
Hiver rude,
Printemps pluvieux.

(Nord.)

Année de fèves,
Année de misère.

Cheval de foin,
Cheval de rien.
Cheval d'avoine,
Cheval de peine.
Cheval de paille,
Cheval de bataille.
Cheval d'ajonc,
Cheval breton.

(Maine-et-Loire.)

Qui vend sa paille vend son grain.

Qui sème dru,
Récolte menu.

Qui sème clair
Moissonne dru.

Qui vend son fumier vend son pain.
(Haute-Saône.)

Déshabille-moi (émonde-moi, dit l'olivier),

Je t'habillerai.
Graisse-moi le pied,
Je te graisserai le bec.

DÉCEMBRE.

Notre-Dame de l'Avent
Pluie et vents
Et bonnets sur les dents.

Dans les Avents de Noël
Il ne peut trop pleuvoir ni ventier.

La neige des Avents
A de longue dents.

(Haute-Garonne.)

Quand les Avents sont secs,
L'année sera abondante.

Soleil à Noël
Neige à Pâques.

Qui prend le soleil à Noël
A Pâques se gèle.
Verte fête de Noël,
Blanche fête de Pâques.

Noël sans lune
De cent brebis il n'en restera pas une.

Quand la lune éclaire la messe à minuit il
n'y a point de prunes.

(Sarthe.)

Clair de lune à Noël,
Clair dans les champs l'année suivante.

Quand Noël vient en clarté,
Vends tes bœufs et ta charrette pour acheter
du blé.

(Dordogne.)

La neige à Noël vaut du fumier pour les
sleighs.

PROVERBES RELATIFS A PLUSIEURS MOIS.

Janvier te fier, froid et fileux.
Février le court et fiévreux
Mars poudreux, avril pluvieux.
Mai joli, gai et venteux,
Dénotent l'an fertile et plantureux.

Un riche disait le 10 mars :
J'ai passé mars et marsillon,
Sans qu'il m'en ait coûté vache ni taurillon.
Mars l'entendit et dit à avril :
Avril prête-m'en un (jour), prête m'en deux,
Prête-m'en trois, et un que j'ai ça fera quatre.
Et nous mettrons tous son bétail sur abois.

Mars sec, avril humide, mai doux,
Remplissent granges et tonneaux.
(Morbihan)-

Mars aride, avril humide,
Mai entre froid et pluvieux,
Présagent l'an fructueux.

Poussière de mars,
Feuilles d'avril
Et flaques de mai,
Sont trois bonnes choses.

Le bourgeon de mars
Remplit le char ;
Celui d'avril
Le baril ;
Celui de mai
Le chai.

Gras avril, chaud mai,
Amènent grain au balai.

Avril frais, mai chaud.
Prépare ta grange et tes tonneaux.

Qui va voir la récolte au mois d'avril
S'en revient plus mort que vif ;
Qui la visite au mois de mai
S'en revient le cœur gai.

Mai froid et juin chaud
Remplissant le grenier jusqu'en haut.

Froid mai, chaud juin,
Remplissant les granges jusqu'aux coins
Lorsqu'il pleut le 5 mai,
Il n'y a pas de noix ;
Lorsqu'il pleut le 15 juin
Il n'y a pas de raisin ;
Quand il pleut à la Saint-Barnabé,
Il y a de l'avance partout où on a semé.

Ce que le mois d'août ne mûrit pas,
Ce n'est pas septembre qui le mûrira.

En mai rosée, en mars grésil,
Pluie abondante au mois d'avril,
Le laboureur est plus content
Que s'il trouvait beaucoup d'argent.

Gelée d'avril ou de mai
Misère nous prédit au vrai.

Le vin d'Avril
Est un vin de Dieu,
Le vin de mai
Est un vin de laquais.

La lune à la Saint-Jean gouverne le temps
Jusqu'à la Noël.

Et la lune de Noël le gouverne jusqu'à la
Saint-Jean.

Si l'hiver va droit son chemin,
Vous l'aurez à la Saint-Martin ;
S'il rencontre quelque encombrement,
Vous l'aurez en avril ou en mai.

Quand il tonne entre la Toussaint et Noël,
L'hiver est en retard.

INFLUENCE DE LA NEIGE.

Année neigeuse remplit le grenier,
Année sans neige appauvrit le meunier.

Pour que l'année soit bonne, il faut que la
neige couvre le sol neuf fois.

(Gironde.)

Deux pouces de neige enterrés
Valent mieux que deux lignes de gelée.

Neige de huit jours est la mère de la terre,
Neige de plus de huit jours en est la marâtre.

CHANGEMENT DE TEMPS.

Brouillard du matin
N'arrête pas le pèlerin.

Pluie matinale
N'est pas journalière.
(Ille-et-Vilaine.)

La pluie qui tombe le matin
Ne doit pas empêcher de partir.

Matinée obscure
Journée sûre.

Pluie du matin
Passe son chemin,
Pluie du soir
Fait son devoir.

Brouillard sur les marais
Beau temps pour les varlets,
Brouillard sur les bos (bois),
De l'eau sur nos dos.

Brouillard du vallon,
Va-t-en à l'ombre ;
Brouillard de montagne
Va-t-en au lit.

Quand les bêtes à cornes rentrent à l'étable la queue en trompette, c'est signe d'orage ;

Quand elles agitent leurs pieds de derrière, c'est signe de neige.

Aube rouge, vent ou pluie.

Pour avoir une belle journée, il faut que le temps soit blanc le matin, rouge à midi, et gris le soir.

Quand il tonne beaucoup avant la saint Jean, il ne donne plus dans le même an.

Tonnerre d'hiver.
Tonnerre d'enfer.

PRONOSTICS ET PROVERBES RELATIFS AU VENT.

Le temps rouge au couchant.
Annonce pour le lendemain du vent.

Lune rouge,
Le vent bouge.

Les vents d'amont.
Emplissent cuves et poinçons.

Le vent du levant
Annonce le beau temps.

Vent du midi qui gèle,
Vent du nord qui dégèle,
Femme qui parle latin,
Font mauvaise fin.

Année venteuse,
Année fruiteuse
Année de bise,
Année de prise.

Vent du nord
Emplit le trésor,
Vent du midi,
Le dégarnit.

Vent du nord tiède,
Vent du midi froid,
Mauvais présage.

Sous le vent du nord,
On labourerait avec des chevilles d'or.

La lune pâle annonce la pluie,
La lune rougeâtre annonce le vent,
La lune blanche annonce le beau temps

Arc-en-ciel du matin
Fait tourner le moulin ;
Arc-en-ciel du soir
Espoir.

L'arc-en-ciel du matin
Donne à boire au voisin,
Et l'arc-en-ciel du soir
Au voisin donne espoir.

Arc-en-ciel devant,
Bouvier, pars pour le champ ;
Arc-en-ciel derrière,
Retire-toi dans ta chaumière.

Le ciel rouge au soleil couchant.
Annonce la pluie ou le vent.

Horizon rouge, signe de vent ou de pluie.

Quand l'hirondelle rase la terre, signe de pluie ;
Quand elle s'élève, signe de beau temps.

Chien qui se roule annonce du vent ;
S'il mange de l'herbe, il pleuvra.

Le chant du pivert annonce la pluie ;
Celui de la grive, la neige.

LES RIENS DU JOUR.

Une réponse naïve d'un petit-fils de Calino, certifiée textuelle.

Un examinateur lui fit la question suivante :
— Mon ami, pouvez-vous me dire quelle est l'étoile la plus connue ?

— Monsieur, répondit l'élève après un moment de réflexion... c'est les toiles d'araignée.

Des écoliers sont en récréation dans une prairie adjacente à une école du village. Tous sont occupés à jouer au croquet, et ils se livrent à ce jeu avec toute l'ardeur du jeune âge.

Seul, un enfant, étendu paresseusement sur l'herbe, se contente de suivre du regard ses camarades.

— Est-ce que vous trouvez qu'il fait trop chaud pour prendre part au jeu ? lui demande son maître.

— Non, répond l'enfant en baillant, mais, lorsque je m'ennuie à mourir en ne faisant rien, la récréation me paraît beaucoup plus longue.

Le maître d'école resta quelques minutes abasourdi devant la profondeur de cette réponse.

Deux ivrognes eurent une querelle ensemble, l'un dit à l'autre :

— N'approche pas, je te méprise comme un verre d'eau.

On jouait dernièrement aux *petits papiers* dans un salon ; une des questions adressées se trouva être celle-ci :

— Quelle idée vous faites-vous d'Eve, notre première mère ? Ayez la bonté de la délinir.

A quoi un jeune homme, qui n'en fait jamais d'autres, répondit :

— C'est bien simple : Eve, c'est la première venue.

— Vous buvez peut-être beaucoup d'eau-de-vie, milady ?

L'ANGLAISE, avec flegme. — Je n'en bois que dans deux circonstances : quand j'ai mangé du canard, et... quand je n'en ai pas mangé.

COMMERCE.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Montréal, 30 Déc.

Bœuf, 1ère qualité.....	\$5.00 à 7.00
" 2e et 3e qualité.....	4.00 à 5.00
Vaches à lait.....	20.00 à 30.00
" extra.....	30.00 à 50.00
Veaux, 1ère qualité.....	9.00 à 12.00
" 2e qualité.....	7.00 à 9.00
" 3e qualité.....	2.00 à 5.00
Moutons, 1ère qualité.....	5.00 à 7.00
" 2e qualité.....	3.00 à 5.00
Agneaux, 1ère qualité.....	3.00 à 4.00
" 2e qualité.....	2.00 à 3.00
Cochons, 1ère qualité.....	6.00 à 8.00
" 2e qualité.....	4.00 à 6.00
Foin, 1ère qualité.....	\$12.00 à \$13.00
" 2ème ".....	\$10.00 à \$12.00
Paille, 1ère qualité.....	\$8.00 à \$ 9.00
" 2ème ".....	\$7.00 à \$ 8.00

MARCHÉ BONSECOURS.

Corrigé expressément pour la "Minerve" par le Clerc du Marché.

Montréal, 30 Déc.

	S	D	S	D
FARINE—De Blé & quin.....	14	0 @	14	6
d'Avoine mts.....	14	0 @	15	0
Blé-d'Inde.....	10	0 @	10	6
Sarrasin.....	12	6 @	13	0
*GRAINS—Blé & minot.....	0	0 @	0	0
Pois.....	6	0 @	6	6
Orge.....	4	6 @	5	0
Avoine 40 lb.....	2	9 @	3	0
Sarrasin & minot.....	3	0 @	3	6
Lin.....	8	0 @	8	6
Mil.....	8	0 @	9	0
Blé-d'Inde.....	5	0 @	5	3
LEGUMES—Patates, poche.....	2	0 @	2	6
Fèves minot.....	0	0 @	0	0
Oignons & tresse.....	0	0 @	0	5
LAITERIE—Œufs frais & doz.....	1	1 @	1	3
Beurre frais & lb.....	1	3 @	1	6
Beurre salé.....	1	1 @	1	2
DIVERS—Sucre d'érable & lb.....	0	4 @	0	6
Miel.....	0	6 @	0	7
Saindoux.....	10	0 @	1	0
Lard frais & 100 lb.....	40	0 @	50	0
Bœuf.....	20	0 @	25	0
Lièvres & couple.....	1	6 @	2	0
VOLAILLES—Dindes & couple.....	10	0 @	15	0
Dindes jeunes.....	5	0 @	7	0
Oies.....	7	6 @	10	0
Canards.....	3	6 @	5	0
Poules.....	3	0 @	4	0
Poulets.....	2	6 @	3	0
GIBIERS—Canards sauvages.....	2	6 @	3	0
Pleviers & couple.....	0	0 @	0	0
Bécassines.....	0	0 @	0	0
Coqs de bruyères.....	0	0 @	0	0
Pigeons.....	1	0 @	1	3
Perdrix.....	4	0 @	4	6
Tourtes & doz.....	0	0 @	0	0

LA MINERVE

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTÉRAIRE

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DUVERNAY, FRÈRES,

MONTREAL,

NUMERO 10, RUE ST. VINCENT,

TROIS ÉDITIONS :

Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

ÉDITION QUOTIDIENNE.....	\$6.00
" SEMI ".....	4.00
" HEBDOMADAIRE.....	1.00

SIROP COMPOSÉ DE JAMES I. FELLOWS

ST. JEAN, N.-B.

L'ESPRIT ET SES FACULTÉS.

Les rapports immédiats entre le cerveau et les muscles par le système nerveux peuvent être démontrés soit en fermant la main ou en faisant aucun mouvement volontaire, sont ceux qui contrôlent l'estomac, le foie, les poudrons, le cœur, etc.; ils sont aussi directement influencés par le cerveau de telle manière que l'étude assidue, l'anxiété, les griefs, l'irritation, les excès et une foule d'autres excitants opérant directement sur le cerveau, dérangent le système nerveux et s'opposent à une action musculaire suffisante pour le maintien de la vie. De cela proviennent en grande partie la Dyspepsie, la Jaunisse, la Névralgie, le sang vicié, les irrégularités, la langueur, la Débilité, les Bronchites, la consommation, etc.

Le Sirop Composé de Fellow non seulement suppléera à ces déficiences du cerveau, mais encore il mettra l'esprit en état de soutenir de plus grandes fatigues qu'auparavant, sans déranger les autres organes du corps; ce Sirop fera que les conceptions de l'esprit seront plus lucides et plus vigoureuses, il augmentera la force des nerfs ainsi que de tous les muscles volontaires et involontaires du corps.

Vendu chez tous les Apothicaires. Prix, \$1.50 la bouteille ou 6 pour \$7.00.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste,
St. Jean, N.-B.

FRAN CUNDILL & CIE,
Agents en Gros,
280—a kc E ds 31, Rue Lemoine, Montrea

SOCIÉTÉ DE ST. MICHEL DES SAINTS.

AVIS.

La Société de St. Michel des Saints ayant nommé un Bureau de Direction pour gérer ses affaires, et voulant régler avec tous ses membres, donne avis par ces présentes à tous ses membres endettés envers elle de plus de six mois, de venir régler leur compte au plutôt, pour obvier à ce qu'elle soit forcée de remettre ses comptes entre les mains d'un Avocat pour en faire la collection.

APPEL AUX CANADIENS!

La Société de St. Michel des Saints s'étant reconstituée sur une nouvelle base, fait appel à tous les Canadiens-Français de vouloir bien s'enrôler sous sa bannière; la Société offrant des avantages qu'aucune autre société de bienfaisance ne donne, en payant dans tous les cas les bénéfices à ses membres malades, espère que tout Canadien, soit qu'il appartienne à la classe professionnelle, mercantile ou ouvrière, s'empressera de s'agréger à la Société de St. Michel des Saints.

Pour les conditions, qui sont des plus libérales, s'adresser au Bureau de Direction, qui s'assemble tous les LUNDIS SOIR, de 7 à 9 heures, à la Salle de Lecture de l'Institut Canadien-Français, Rue St. Jacques.

LOUIS LABONTÉ,
Directeur.

Montréal, 29 décembre 1863—46 c

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de
JOSEPH N. DUHAMEL, FAILLI.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, le soussigné fera application devant la dite Cour à l'effet d'obtenir une décharge, en vertu du dit acte et ses amendements.

JOSEPH N. DUHAMEL,
Par **M. GARAUULT,**

Montréal, 23 décembre 1868—1 C dm

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de
JACQUES, TRACY & CIE, FAILLIS.
ET
THOMAS S. BROWN, SYNDIC.

Avis du syndic est par les présentes donné que les soussignés ont déposé un acte de composition et de décharge à eux accordé par leurs créanciers et que le VINGT-SIX de FEVRIER prochain, ils s'adresseront à la dite Cour, siégeant à Montréal, tant individuellement que comme faisant partie de la société de JACQUES, TRACY & CIE, pour la confirmation du dit acte de décharge.

GEORGE EDOUARD JACQUES, Senior,
WILLIAM HENRY JACQUES,
Par **A. W. ROBERTSON,**
Leur Procureur ad litem.

Montréal, 16 décembre 1868—33 C dm

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864
ET SES AMENDEMENTS.

Dans la Cour Supérieure siégeant pour le
District susdit.

Dans l'affaire de
SIMON MARTIN BRUNAUT, FAILLI.

Avis est par le présent donné que le dit failli a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers et que le DIX-SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

CHAPLEAU, RAINVILLE & PRÉVOST,
Procs. ad litem du failli susdit.

Montréal, 5 novembre 1868—28 C dm

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864
ET SES AMENDEMENTS.**COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de
JOSEPH GILBERT RABY, commerçant, de la
cité de Montréal, FAILLI.

AVIS est par le présent donné que le VINGT-DEUXIÈME jour de FEVRIER prochain (1869), à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, les soussignés demanderont à la Cour la décharge du failli, en vertu du dit acte.

RIVARD & TAILLON,
Procureurs ad litem.

Montréal, 11 novembre 1868—18 C dm

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de
JEAN ADOLPHE DESJARDINS et **CHARLES AUGUSTE QUEVILLON,** tous deux médecins et marchands droguistes de la cité de Montréal, et y faisant ci-devant affaires sous la raison sociale de Desjardins et Quevillon, et chacun d'eux tant personnellement que comme associés et marchands droguistes sous les noms de Desjardins et Quevillon, FAILLIS.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de Février prochain, à DIX heures du matin, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, les soussignés demandent à la Cour leur décharge, en vertu du dit

JEAN ADOLPHE DESJARDINS,
CHARLES AUGUSTE QUEVILLON,
Par leur Avocat ad litem,
ARTHUR DESJARDINS.
Montréal, 1er décembre 1868—31 C dm

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure

Dans l'affaire de
NARCISSE BIRS DESMARTEAU, WILFRID B. DESMARTEAU et **AMABLE JODOIN,** FAILLIS.

Avis est par le présent donné que les dits faillis ont déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et que le DIX-SEPTIÈME jour de MARS prochain, ils s'adresseront à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur, en vertu du dit acte.

NARCISSE BIRS DESMARTEAU,
WILFRID B. DESMARTEAU,
AMABLE JODOIN,
Par **CARTIER, POMINVILLE & BETOURNAY,**
Procureurs ad litem.
Montréal, 24 décembre 1868—34 C dm

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de
HENRY DAVIS et **DANIEL HASTY WELSH,** ci-devant associés et faisant affaires sous les nom et raison de "Davis, Welsh & Company."

MERCREDI, le Dix-Septième jour de Février prochain, le Soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge, en vertu du dit acte.

HENRY DAVIS,
DANIEL HASTY WELSH,
Par leur Procureur ap litem,
J. J. C. ABBOTT.
Montréal, 2 décembre 1868—31 dm

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
ROMAIN ST. JEAN, marchand de la cité de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, Rue St. Sacrement, en la cité de Montréal, JEUDI, le QUATORZIÈME jour de JANVIER prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.
Montréal, 23 décembre 1868—34 C ds

AVIS.

Nous, soussignés, Francs-Tenanciers résidant dans le Comté de Jacques-Cartier, convoquons une ASSEMBLEE des Francs-Tenanciers du dit Comté de Jacques-Cartier, qui aura lieu au Village de St. Laurent, en la Salle Publique, dans le dit Comté, LUNDI, le ONZE de JANVIER prochain, à UNE heure P. M., pour prendre en considération l'opportunité d'établir une Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu.

JAMES SMITH,
JEAN-BAPTISTE MELOCHE,
GUILLAUME LECAVALIER, JR.,
HER. VIAU,
WM. BOA,
N. M. LECAVALIER,
JAS. HODGE,
ALEX. SOMMERVILLE,
LÉON LEGAULT,
ANDREW HISLOP,
RÉMI LECAVALIER,
URGÈLE VALOIS,
ONÉSIME MARTIN,
A. HISLOP.

21 décembre 1868.

31—C

**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

Les Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont maintenant prêts à faire construire 4 sections de la ligne.

Les sections Nos. 1 et 2 comprennent environ 40 milles, à partir d'une jonction du Grand Tronc de Chemin de Fer, près de la Rivière du Loup, et chaque section sera d'environ 20 milles de longueur.

La section No. 3 sera d'environ 26 milles de longueur, et est située entre le côté Est de la rivière Restigouche jusque près de Dalhousie dans le Nouveau-Brunswick.

La section No. 4 sera d'environ 24 milles de longueur, et est située entre Amherst et la rivière Phillip dans la Nouvelle-Ecosse.

Les plans et profils avec le devis et les conditions du contrat seront exhibés aux bureaux des Commissaires à Ottawa, Rivière du Loup, Dalhousie, St. Jean et Halifax, le et après le ONZE JANVIER, 1869, et des SOUMISSIONS scellées adressées "aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial," seront reçues à leur bureau à Ottawa, jusqu'à QUATRE heures du HUIT FÉVRIER, 1869.

A. WALSH,
EDW. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
WILLIAM F. COFFIN,

N. B.—Des soumissions seront sous peu demandées pour d'autres sections de la ligne, aussitôt que les plans seront suffisamment avancés
Ottawa, 19 Décembre 1868.—90 A s &

Acte concernant la Faillite 1864**ET SES AMENDEMENTS.**

Province de Québec, }
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de
PATRICK MURPHY, de Montréal, marchand-tailleur, FAILLI.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à dix heures et demie du matin, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, les Avocats soussignés demanderont à la dite Cour la décharge du dit failli, en vertu des dits actes.

KELLY & DORION,
Avocats du dit failli.
Montréal, 19 novembre 1868—35 dm C